



Original en couleur



Contraste insuffisant

Volume 19 numéro 1

Printemps 1990 / ISSN 0315-9930

ARGUS



des professionnels
avertis en information

ARGUS

Comité de rédaction / Editorial Committee

Pierre Meunier, président
Louise Carpentier
Nathalie Groulx
John Leide
Michel Lefebvre
Josée Schepper, secrétaire

Extraits de la politique éditoriale (février 1990)

Argus vise à assurer l'information et le développement professionnel des membres de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. Les articles publiés traitent de la formation, du rôle, du statut et des conditions de travail du bibliothécaire dans la société, du professionnalisme, des nouvelles technologies, des nouveaux marchés, de l'environnement économique et socio-politique, des besoins des clientèles, des services et des produits documentaires, des nouvelles orientations et de la recherche et du développement en bibliothéconomie et en sciences de l'information, ainsi que de l'apport des autres disciplines.

Les publications peuvent prendre plusieurs formes:

- articles de fond (de 15 à 25 pages dactylographiées)
- état de la question
- textes plus courts rendant compte d'un événement récent ou consistant en une expression d'opinion
- articles décrivant une expérience ou une réalisation
- chronique sur la documentation professionnelle, la recherche, la gestion des services documentaires, les nouvelles technologies, etc.
- résultats de recherche
- lettres à l'éditeur commentant une question d'actualité ou un article récemment paru dans la revue
- réflexion autour d'un ou de plusieurs ouvrages sur la profession ou la recherche
- entrevues.

Le comité de rédaction accepte des articles originaux soit en français, soit en anglais. À l'occasion, il publie des textes de conférences prononcées dans le cadre des activités de la Corporation. Certains articles sont examinés par un comité de lecture.

La rédaction laisse aux auteurs l'entière responsabilité de leurs textes.

Argus est une revue publiée 3 fois l'an par la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.

L'abonnement annuel est de 25\$ (9\$ le numéro) au Québec, 30\$ (10\$ le numéro) au Canada et 30\$ U.S. (10\$ U.S. le numéro) pour l'extérieur du Canada. Les étudiants bénéficient d'un prix spécial de 15\$ l'abonnement annuel.

Toute demande concernant les numéros manquants doit être envoyée, au plus tard un mois suivant la date de parution, à l'adresse suivante:

Argus
Secrétariat de la CBPQ
307, rue Ste-Catherine Ouest, suite 320
Montréal (Québec) H2X 2A3

Toute reproduction des articles, en totalité ou en partie, doit être faite avec la mention de la source.

Les articles de la revue sont indexés dans Pascal Thema, T205; Sciences de l'information-documentation, Information Science Abstracts, Library and Information Science Abstracts (LISA), Library Literature et dans Point de repère.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Canada et à la Bibliothèque nationale du Québec.

Courrier de deuxième classe - enregistrement no 5794.

Correctrices/Correctors

Mireille Cliche
Wayne Lebel
Nyida Aktouf
Luce Payette
Huguette Thibault

Extracts of editorial policy (February 1990)

The aim of Argus is to inform the members of the Corporation of Professional Librarians of Québec and to further their professional development. Articles deal with such diverse issues as training, role, status and working conditions of the librarian in society; professionalism; new technologies; new markets; the economic and socio-political environment; customer needs; products and documentary services, new directions and research in library and information studies, as well as contributions from other fields.

Publications may take several forms:

- in-depth articles (15 to 25 typed pages);
- state-of-the-art analyses;
- shorter articles reporting a recent event or expressing an opinion;
- articles describing an experience or accomplishment;
- columns on professional documentation, research, management of documentary services, new technologies, etc;
- results of research;
- letters to the editor discussing a current issue or a recent article appearing in the journal;
- reviews of professional or research literature;
- interviews.

The editorial board accepts original articles in French or English. Occasionally it publishes papers presented at Corporation activities.

Some articles may be read by a review committee. Authors are entirely responsible for the context of their articles.

Argus is a journal published 3 times a year by the Corporation of Professional Librarians of Québec.

The yearly subscription is \$25 (\$9 an issue) in Québec, \$30 (\$10 an issue) in Canada and \$30 U.S. (\$10 U.S. an issue) outside Canada. A special student rate is \$15 for the yearly subscription.

Any request concerning missing issues should be sent, no later than a month after the date of publication, to the following address:

Argus
Secretariat of the CPLQ
307 Ste-Catherine Street West, Suite 320
Montréal, Québec, H2X 2A3

Articles may be reproduced, in whole or in part with proper credit to their source.

Articles are indexed in Pascal Thema, part 205. Sciences de l'information-documentation, Information Science Abstracts, Library and Information Science Abstracts (LISA), Library Literature and in Point de repère.

Legally deposited as required with the National Library of Canada and the Bibliothèque nationale du Québec.

La lettre d'Argus

S'ADAPTER OU POURSUIVRE?

En cette dernière décennie du 20^{ème} siècle, nous serons confrontés à une succession de changements ayant une influence majeure sur les services documentaires.

Notre environnement professionnel sera dominé par la croissance de la masse informationnelle, la décroissance des ressources publiques, l'élargissement de la privatisation des services gouvernementaux, la déréglementation des activités économiques, le vieillissement de la population, la variété de la composition ethnique de la population, l'émergence de nouvelles valeurs socio-culturelles et de nouvelles habitudes de vie, la croissance du niveau de scolarisation de la population, la stabilisation ou la décroissance des ressources humaines, la pénétration des technologies nouvelles, le perfectionnement des réseaux de télécommunications et le développement de l'«intelligence artificielle». Dans un tel contexte, si nous désirons accroître la productivité et augmenter le niveau de personnalisation et le degré de compétitivité de nos services documentaires, nous devons maîtriser notre environnement en favorisant l'évaluation de la performance de nos activités, la connaissance de l'impact de nos politiques et procédures, l'innovation par l'apport des technologies nouvelles et l'utilisation d'approches plus structurantes.

Les articles de la présente parution reflètent ce processus d'adaptation aux changements.

L'évaluation des collections: les fondements nous fait prendre conscience des incidences majeures sur les services à la clientèle des diverses approches prises en matière de sélection et d'élague des collections.

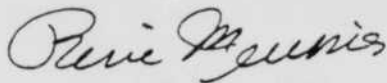
La réaction de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal aux mutations de la société de l'information: l'évaluation et la révision de son programme de maîtrise décrit les changements devant être apportés à la formation des bibliothécaires afin de favoriser une plus grande accessibilité de notre profession aux besoins du marché.

Le contexte législatif de la pratique professionnelle des bibliothécaires au Québec dresse un tableau des principales lois ayant une influence directe et indirecte sur notre pratique.

Enfin, *Les bibliothécaires en otage?* nous entretient de l'évolution de la profession avec le passage de l'imprimé vers le multimédia.

Le bibliothécaire actuel doit plus que jamais tenir compte de ces nouveaux paramètres. Il doit donc développer des attitudes qui vont lui permettre de mieux insérer son organisation dans l'environnement socio-culturel et d'adapter davantage ses processus de décision et ses politiques de gestion aux attentes signifiées des clientèles.

Bref, s'adapter pour mieux poursuivre!



Pierre Meunier, bibl. prof.
Président du comité de rédaction

Volume 19, Numéro 1 / Printemps 1990
ISSN 0315-9930

ARGUS

**Corporation des bibliothécaires
professionnels du Québec**

**Corporation of Professional
Librarians of Québec**

La lettre d'Argus

Pierre Meunier Page 1

L'évaluation des collections: les fondements*

Pierre R. Liboiron Page 3

La réaction de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal aux mutations de la société de l'information: l'évaluation et la révision de son programme de maîtrise

Suzanne Bertrand-Gastaldy
Marcel Lajeunesse Page 11

Le contexte législatif de la pratique professionnelle des bibliothécaires au Québec

Céline Amotte Page 25

Conférence

*Les bibliothécaires en otage?**

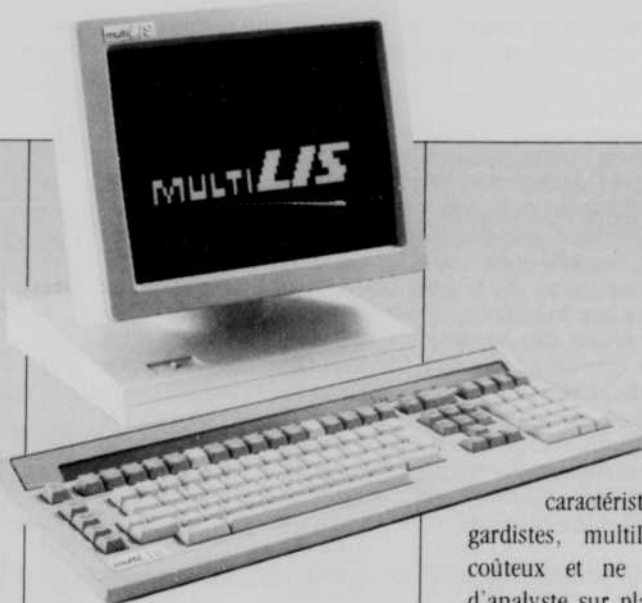
Benoît Lacroix Page 32

Index annuel Volume 18 (1989)

Michel Lefebvre Pages centrales

* Le texte n'a pas été soumis à une évaluation externe du comité de rédaction

La dernière passion des rats de bibliothèque



Conçu par des bibliothécaires pour des bibliothécaires, multiLIS intègre une multitude de fonctions avant-gardistes. Il donne à tout moment une vision précise de la situation: aux gestionnaires, aux préposés et aux usagers.

Toutes les fonctions sont intégrées à partir d'une même banque de données où elles vont à la fois puiser et verser de l'information. Vous avez donc un contrôle absolu de toute la gamme des opérations.

Les usagers, eux, sont ravis, car multiLIS est accessible aux petits rats comme aux grands érudits, selon leur capacité d'utilisation.

- Système automatisé véritablement intégré, développé par l'université du Québec à Montréal
- Interaction avec l'utilisateur, unique en son genre
- Six fichiers d'autorités en accès direct
- Catalogage en format régulier ou en format MARC intégral
- Acquisitions, prêts, recherche (booleenne, troncature)
- Production de rapports et statistiques
- Multilingue
- Fonctionnalité «réseau»
- Pour petites ou grandes bibliothèques, spécialisées, publiques ou académiques
- multiLIS opère sur toute une gamme d'ordinateurs
 - les ordinateurs VAX de Digital
 - les TOWER 32 de NCR
 - et plusieurs autres équipements qui utilisent le système d'exploitation UNIX system V

Malgré ses caractéristiques avant-gardistes, multiLIS est peu coûteux et ne requiert pas d'analyste sur place pour son entretien.

Les experts sont unanimes: multiLIS est largement en avance sur la concurrence. C'est d'ailleurs le premier système en importance au Canada et le cinquième en Amérique du Nord. Demandez une rencontre d'information sur multiLIS; vous verrez: c'est passionnant!

Écrivez-nous:

multiLIS
Groupe Sobeco Inc.
Édifice Sobeco
505, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal, Québec H2Z 1Y7

Ou appelez-nous à frais virés au
(514) 878-9090.

multiLIS
Un service de Sobeco

PS
9553
E19M37
1981
Beauchemin, es, 1941-
Le Matou: roman / Yves Beauchemin
Montréal: Québec / Amérique,
COP. 1981
583 p.; 23 cm.-
(collection Littérature d'a

L'évaluation des collections : les fondements

Pierre R. Liboiron

*Bibliothécaire à la Bibliothèque municipale de Longueuil,
M.A. Philosophie (U de Mtl, 1984); M.B.S.I. (U de Mtl, 1986)*

L'évaluation des collections s'insère dans le cycle de gestion et procure l'information nécessaire pour prendre des décisions quant au développement de la collection: sélection et élagage. L'analyse du processus d'évaluation montre la nature subjective des critères de qualité sur lesquels il s'appuie. Le langage du praticien ne révèle pas une opposition entre les méthodes quantitatives et qualitatives. Il appert que dans toute méthode d'évaluation, le langage quantitatif précède le langage qualitatif, parce que la mesure précède l'évaluation. Le modèle systémique permet de classer les méthodes d'évaluation en mesures d'intrants (méthodes normatives) et d'extrants (méthodes consultatives).

Collection evaluation is part of the management cycle. It provides the information needed to take decisions concerning collection development: selection and weeding. Analysis of the evaluation process shows the subjective nature of the quality criteria on which it is based. The language involved in the process does not reveal any opposition between quantitative and qualitative methods: quantitative language precedes qualitative language, because measurement precedes evaluation. Within the conceptual framework of the systemic approach, methods of evaluation are classified as input and output measures.

INTRODUCTION

L'évaluation des collections est un des exercices bibliothéconomiques les plus complexes et les plus exigeants du point de vue professionnel. En portant un jugement sur la collection, le praticien fait intervenir un ensemble souvent inextricable de présupposés sur les propriétés qui font la bonne ou la mauvaise qualité d'un document ou d'une collection, sur les attentes des usagers, sur les méthodes d'évaluation à employer et sur le mandat de son service. Coûteuse en temps, l'évaluation est souvent négligée, jusqu'à ce que l'exiguïté oblige à agir, souvent intuitivement. On confond alors les termes: évaluation et élagage. L'évaluation devrait donner un portrait de la collection et guider une foule de décisions administratives comme la sélection et l'élagage. Ce dernier se réduit à la prise de décision quant au retrait de certains volumes en vertu des informations colligées par l'évaluation. Trop souvent, on élague en évaluant inconsciemment.

Dans la littérature, peu de réflexions tentent d'offrir un cadre

théorique à l'évaluation et la gestion des collections. Nous tenterons de combler cette lacune non pas en décrivant «in extenso» les présupposés précités, mais en élucidant le contexte, la structure et les composantes de l'acte d'évaluation afin d'éclairer et de guider la pratique.

1.0 POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET ÉVALUATION DES COLLECTIONS: LEUR PLACE DANS LE CYCLE DE GESTION

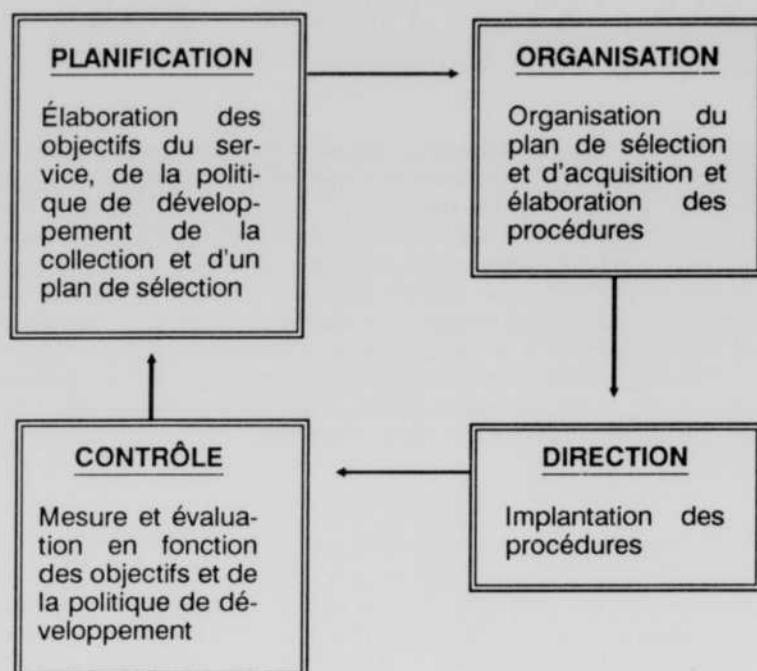
L'absence d'une politique de sélection concrète et quantifiée mène à un développement aléatoire des collections. Compte tenu des ressources budgétaires restreintes, développer une collection de qualité devrait se traduire par l'application d'une politique de sélection discriminante et tranchante qui, selon les contextes institutionnels, visera une représentation proportionnelle au sein de la collection des différents champs d'intérêt et besoins d'information des clientèles ou l'orientation du développement du fonds vers une spécialisation en comptant sur la complémentarité inter-institutionnelle (fonds universitaires et de recherche).

La notion de qualité sous-entend celle de cohérence de l'acte de sélection, qui se traduit par une orientation définie.

La politique de sélection décrit la collection que l'on désire développer et dépend du mandat du service. Les objectifs de cette politique sont donc des sous-objectifs découlant des objectifs globaux. Elle s'appuie sur l'archétype d'une collection et comprend des critères de qualité tant pour la sélection que pour l'évaluation.

Le contexte de l'évaluation est ainsi tout tracé, en ce qu'elle doit vérifier l'application des objectifs qui régissent le développement de la collection. Les critères d'évaluation sont l'ensemble des caractéristiques de la collection idéale décrite dans la politique de sélection, tandis que les méthodes d'évaluation sont des moyens de mesurer si le fonds présente les caractéristiques désirées. Au sein du cycle de gestion, illustré au TABLEAU 1, l'élaboration d'une politique de sélection et l'évaluation ont une place bien précise (Crener, 1981, p.95).

TABLEAU 1



L'évaluation est une étape inhérente au processus de contrôle. La planification, quant à elle, vise à poser les critères de qualité et à les énoncer sous forme d'objectifs au sein de la politique de développement. L'évaluation vient contrôler l'application de ces critères. L'information recueillie par le contrôle servira à réorienter la planification.

«For decision-making, library administrators require reliable information about the community served, patron's interests, available funding, personnel concerns, and status of the collection. A well-planned collection assessment can provide information which can be used to plan collection development.» (Holt, 1979, p. 2797)

L'évaluation ne vise donc pas à chercher quelle serait la valeur in-

trinsèque de la collection, valeur qu'elle aurait acquise au fil des ajouts ou réalité sur laquelle tous les professionnels feraient consensus. Nous verrons à la prochaine section que cette réalité n'existe pas et que la qualité est une notion subjective. L'évaluation serait plutôt une quête d'information dans le cycle de gestion.

2.0 LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

2.1 La subjectivité de la notion de qualité

L'évaluateur construit *a priori* un ensemble de critères de qualité qui composent un univers de décision ou de référence, c'est-à-dire une définition du concept de qualité pour une collection. Consciemment ou inconsciemment, ces critères, ou éléments de définition, proviennent de sa pratique professionnelle, de son savoir et de la tradition.

L'adéquation entre les volumes offerts et les besoins des usagers, l'équilibre thématique de la collection et le nombre total de volumes au sein d'une cote-sujet ou pour toute la collection sont autant d'exemples de critères de qualité qui pourraient former un univers de référence ou une définition abstraite de la qualité d'une collection. Cet univers de référence se traduit dans la pratique par une description concrète des symptômes qui témoignent de la réalisation des critères. On pourrait défendre, par exemple, qu'un haut taux de fréquentation de la collection traduit l'adéquation entre le choix offert et les besoins des usagers, qu'une répartition du nombre de documents selon les sujets et les mandats à couvrir témoigne de l'équilibre thématique de la collection et que le nombre absolu de documents est un indice de la profondeur de la couverture.

La genèse de ces critères de qualité prend place au sein de la culture : «le domaine où se déroule l'activité spirituelle et créative de l'homme» (Finkelkraut, 1987, p.14). C'est l'activité intellectuelle d'un individu ou d'un groupe d'individus qui détermine le contenu de ces critères et qui leur confère un caractère subjectif.

Par «subjectif», il faut entendre, dans un premier temps, que les critères de qualité n'ont de réalité ou n'existent qu'à l'intérieur de la culture, donc du sujet. En elle-même, une collection est un entassement d'objets et n'a aucune valeur. C'est au contact des usagers et des professionnels qui jugent de l'adéquation de la collection avec les besoins et les attentes (ce que l'on conçoit être une bonne collection) qu'elle acquiert une quelconque valeur (monétaire, culturelle, bibliothéconomique).

Par «subjectif», il faut aussi entendre, dans un second temps, que les critères n'obtiennent pas la

même adhésion d'un sujet à l'autre, d'une culture à l'autre. Ils appartiennent à la pensée d'un sujet ou d'une institution et ne font pas l'objet d'un consensus. C'est donc dire que les expertises varient quant à la définition de la qualité d'une collection et cela s'explique par les dynamiques synchronique et diachronique.

La variation de la qualité d'une collection selon les différentes perspectives à partir desquelles elle est considérée constitue la dynamique synchronique. C'est dire qu'à un temps T de l'histoire de son développement, un regroupement de volumes peut ne pas avoir la même qualité pour différents professionnels et institutions. Les attentes, les besoins, les politiques et les objectifs varient sous l'influence de nombreux facteurs. Ils prédéterminent notre conception d'une collection de qualité et, par le fait-même, notre réaction face à une collection.

Deux professionnels pourraient, par exemple, être en désaccord sur l'équilibre thématique d'une collection (représentation équitable des sujets), donc sur l'interprétation d'un même critère de qualité. De plus, cette même collection peut être considérée selon des critères différents. En bibliothèque publique un professionnel pourrait évaluer le caractère informatif et formatif d'une collection, alors qu'un autre insisterait sur la notion de loisir. Une collection universitaire, aussi exceptionnelle soit-elle, risque peu d'intéresser un professionnel en milieu scolaire et, aurait-il cette collection, qu'il ne lui conférerait pas une grande valeur en milieu scolaire. Le même regroupement de documents, à un temps T de son histoire, n'aura donc pas la même qualité selon les points de vue.

La dynamique diachronique de la qualité est sa variation dans le temps. La même collection verra sa qualité évoluer dans la mesure où les éléments intellectuels et

culturels qui prédéterminent notre réaction et nos jugements varient aussi dans le temps. De ce point de vue, le vieillissement du contenu des documents n'est autre chose que la lente progression de l'inadéquation entre le savoir représenté par la collection et la somme toujours croissante des connaissances qui nous obligent à faire évoluer sans cesse notre conception de l'âge idéal d'un volume.

Les dynamiques synchronique et diachronique révèlent la subjectivité des critères de qualité sur lesquels elle se fonde et qui décrivent la collection idéale. Ces critères interviennent consciemment ou inconsciemment dans l'évaluation en agissant comme point de comparaison entre la collection idéale qu'ils représentent et la collection à évaluer. Pour cette raison, ils forment un univers de décision ou de référence. Dans toute sa dynamique, cet univers est à la base des décisions que prend chaque individu ou chaque institution quant à la qualité de la collection.

2.2 Le langage qualitatif : un métalangage

La qualité d'une collection n'a aucune réalité objective et extérieure. Le langage de l'évaluateur, dit évaluatif ou appréciatif, n'a donc pas pour objet une réalité objective et extérieure qui serait la qualité de la collection, mais le niveau d'adéquation entre nos critères subjectifs et les propriétés objectives de la collection. Voyons quels sont exactement les types de langages impliqués dans le processus d'évaluation pour en éclaircir la méthodologie.

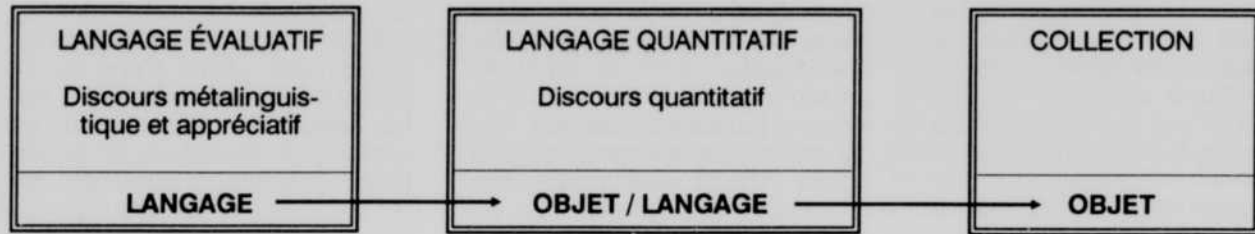
Posons qu'un professionnel prenne connaissance du contenu d'une collection afin de l'évaluer. Il s'agit là du premier temps du processus d'évaluation, le moment «zéro», qui consiste à cueillir les informations pertinentes sur la collection et ses caractéristiques.

Idéalement, l'évaluateur se prévaudra de techniques de cueillette d'information (techniques de mesure). Il en existe trois types : les compilations statistiques, la collecte d'opinions et l'observation directe. Armé d'une ou de plusieurs de ces techniques, notre évaluateur obtiendra un ensemble de données et pourra tenir un discours quantitatif sur les propriétés de la collection, sur son usage et le taux de satisfaction. Il s'agit d'un langage objectif issu de l'observation. On sera en mesure de dire, par exemple, que 7000 prêts ont été effectués pour la section Z de la collection; que la collection comporte 70 000 titres au total; que la cote Z comprend 1 300 titres, etc...

Le langage évaluatif est un langage qui survient **a posteriori**, c'est-à-dire après le moment «zéro» du processus d'évaluation. Il se prononce par ricochet sur la qualité de la collection en énonçant des propositions subjectives qui portent sur le langage quantitatif et les données qu'il comporte. Il s'agit d'un acte d'évaluation qui se prononce sur les données quantitatives afin d'établir si elles représentent une haute ou une faible performance. On dira, par exemple, qu'une circulation de 7 000 documents pour la section Z est un haut taux de circulation et témoigne de l'adéquation entre les volumes acquis et les besoins des usagers; qu'une collection de 70 000 titres est une grande collection et qu'une certaine qualité, un certain équilibre thématique devrait s'ensuivre; que la classe-sujet Z est peu couverte, puisqu'elle ne comprend qu'une fraction peu importante de ce qui a été édité récemment sur le sujet.

Ces propositions sont subjectives, car elles sont énoncées en vertu d'une comparaison entre les valeurs obtenues par les mesures sur la collection et l'univers de référence ou de décision qui contient tout ce que nous conce-

TABLEAU 2
LANGAGES DU PROCESSUS D'ÉVALUATION



vons *a priori* comme étant caractéristique d'une collection de qualité. Elles font partie d'un niveau second du langage, puisqu'il est question d'un langage appréciatif qui a pour objet le premier niveau de langage, le langage quantitatif issu des mesures sur la collection. On parle alors d'un métalangage. Le préfixe «méta» dénote le retour du langage sur lui-même, alors qu'il se prend pour objet comme l'illustre le TABLEAU 2.

À titre d'exemple, prenons une proposition que nous appellerons A: «Si le Baron de Münchhausen avait été bibliothécaire, il aurait acheté ses livres à la tonne.» Elle énonce quelque chose (ici une supposition) au sujet d'un objet du monde: une réalité historique, le célèbre mythomane. Il s'agit du langage objet. L'énoncé B: «"Münchhausen" est un complément de nom» a pour objet la proposition A et le mot "Münchhausen". Elle ne dit rien à propos du Baron. Le langage se prend alors lui-même pour objet.

Posons un hypothétique critère de qualité pour une portion quelconque d'une collection: 5000 prêts/année témoignerait d'une piètre sélection tandis que 15 000 prêts/année témoignerait de sa qualité. Après une mesure de la fréquence de prêt, on pourrait énoncer, dans un premier temps: «13 000 prêts/année sont effectués dans cette portion de la collection.» Dans un second temps on dira: «La valeur 13 000 repré-

sente une bonne performance eu égard au critère énoncé». La première proposition fait partie du langage quantitatif issu des techniques de mesure. La seconde fait partie du langage évaluatif. Il s'agit d'un énoncé métalinguistique qui se prononce sur la valeur du chiffre 13 000 en vertu de l'échelle donnée dans le critère d'évaluation. Il se prononce sur la qualité de la collection en énonçant des jugements d'appréciation sur les valeurs avancées par le discours quantitatif.

2.3 Mesure et évaluation: critique de la scission entre méthodes quantitatives et qualitatives

Différentes typologies des méthodes d'évaluation ont été proposées depuis les années 70. Deux de ces classifications ont retenu notre attention pour leur exhaustivité et parce qu'elles résument deux approches bien distinctes. La classification de G.S. Bonn (TABLEAU 3) se base sur la distinction traditionnelle entre l'information quantitative et qualitative (Bonn, 1974). Il s'agit de la typologie la plus courante et qui a marqué tant la pratique que la réflexion sur la gestion des collections.

La scission traditionnelle entre les méthodes dites quantitatives et qualitatives ne résiste pas à l'analyse du langage au sein du processus d'évaluation des col-

lections. Toute méthode d'évaluation est une technique de mesure qui fournit une information quantifiée sur la collection et qui permettra une comparaison avec nos critères de qualité plus ou moins aisément selon les méthodes et les critères en jeu. En délaissant la dichotomie quantitatif/qualitatif, il devient possible de comprendre le processus d'évaluation comme étant composé, en théorie, de deux temps bien distincts: la mesure et l'évaluation. Les méthodes d'évaluation ne sont pas soit quantitatives ou qualitatives, mais sont d'abord quantitatives et ensuite qualitatives. Afin de systémiser la gestion des collections, chaque acte d'évaluation devrait idéalement être constitué d'un discours quantitatif, issu d'une mesure objective, et d'un discours qualitatif ou appréciatif. Dans la pratique, la distinction est rarement comprise et appliquée, de sorte que l'évaluation se base sur l'intuition.

«Measurement is the process of ascertaining the extent or dimensions or quantity of something; evaluation is the process of determining whether something is what you want it to be. Although measurement is often done to make evaluation possible, it is also done for its own sake when someone wants to provide a description of something. Evaluation is often based

on measurement, but human being frequently evaluate without the help of objective data.» (Lynch, 1983, p. 175).

3.0 UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE DE L'ÉVALUATION

Suggérée par de Rosnay pour élargir et intégrer nos conceptions scientifiques, l'approche systémique est une méthodologie qui a puisé dans plusieurs disciplines. Elle s'appuie sur la notion de système et sur ses éléments structurels et fonctionnels pour repenser la réalité physique, biologique, économique et sociale en dégageant des modèles et principes généraux. Elle vise une synthèse des savoirs propre à chacune de ces sphères. (de Rosnay, 1975, pp. 83-128).

Nous proposons maintenant d'adopter ce modèle pour l'analyse du processus d'évaluation, et pour établir une nouvelle typologie des méthodes d'évaluation des collections. Nous utiliserons une approche systémique des services d'information documentaire. Ces derniers y sont compris comme des systèmes complexes dont l'interaction des composantes et fonctions est organisée en vue d'une fin, c'est-à-dire la production de certains résultats (extrants) par le système suite à la stimulation de ses fonctions par l'environnement (intrants), comme l'illustre le TABLEAU 4. L'évaluation est donc une des fonctions de ce système et nous avons vu que ses opérations sont la mesure et la comparaison de quantités avec une structure de critères de qualités quantifiées.

La typologie que nous voudrions adopter est celle introduite par E. Altmann (Altmann, 1980, p. 13) (TABLEAU 5). Elle est plus satisfaisante, puisqu'elle s'inscrit dans le cadre conceptuel de l'approche systémique et délaisse la dichotomie quantitatif/qualitatif en concevant les méthodes d'évaluation comme étant des opérations de mesure qui donneront ensuite lieu à une évaluation. Les méthodes sont classées selon le type de mesures utilisées et la position de l'objet dans le schéma général du système d'information documentaire, c'est-à-dire selon qu'il s'agit d'une mesure sur un intrant ou sur un extrant. Les mesures d'intrants (mesure de la taille des collections, des dépenses et de la présence de titres recommandés) sont dites normatives, en ce qu'elles ignorent la dimension de l'utilisateur dans le processus d'évaluation. Les mesures d'extrants (mesure de circulation, de disponibilité et d'utilisation) sont dites consultatives, puisque les valeurs mesurées représentent une mesure de la satisfaction de l'utilisateur.

Au sein d'un système d'information documentaire, l'évaluation servira à donner un **feedback** sur un des aspects de la qualité de la collection. Elle est un mécanisme de rétroaction qui a lieu après les faits, après la sélection et l'acquisition des composantes de la collection. (Voos, 1981, p. 6) Elle mesure **a posteriori** l'adéquation entre la collection et les critères qui régissent notre appréciation d'une collection et, par le fait même, qui régissent nos efforts pour construire les collections.

Les mesures d'intrants permettront d'évaluer directement la collection en fournissant des informations provenant de mesures prises sur la collection elle-même. Les mesures d'extrants permettront une évaluation indirecte en obtenant une mesure du degré de satisfaction des usagers et, par le fait même, une mesure de l'adéquation entre l'état de la

TABLEAU 3

MÉTHODES QUANTITATIVES

- Compilations statistiques
- Dimension brute de la collection
- Dimension relative de la collection (par classe, sujet, auteur, date, cours, etc)
- Volume des acquisitions (total ou par classe, sujet, etc.)
- Demandes non satisfaites
- Demandes au P.E.B.
- Circulation
- Dépenses
- Taille optimale de la collection
- Couverture des demandes
- Comparaisons quantitatives
- Application de standards

MÉTHODES QUALITATIVES

1) LISTES DE CONTRÔLE (List-checking)

- Catalogues standards
- Listes de base
- Catalogues des bibliothèques exemplaires
- Bibliographies spécialisées et listes de base par sujet
- Listes d'autorité
- Listes ad hoc

2) ANALYSE DE CITATIONS

3) CONSULTATION

- Des usagers (chercheurs, enseignants et étudiants)
- Des bibliothécaires et spécialistes du sujet

4) OBSERVATION DIRECTE

5) APPLICATION DE STANDARDS

6) ÉVALUATION DES RESSOURCES GLOBALES

TABLEAU 4



collection et les attentes des usagers. Les premières relèvent directement l'information en mesurant l'objet évalué, tandis que les secondes relèvent indirectement l'information sur la collection en mesurant la réaction des usagers face à cette dernière.

Se prévaloir uniquement de mesures d'intrants est commode pour les cas où le professionnel cherche une information qui ne regarde en rien le pôle «usager» du système ou qui s'obtient plus objectivement par une mesure sur la collection que par une analyse de l'usage ou une enquête d'opinion. Les mesures d'intrants sont suffisantes, notamment, pour vérifier si les clauses de la politique de sélection sont respectées par le personnel chargé des acquisitions. Elles sont aussi suffisantes pour indiquer l'état de développement d'une collection, son équilibre thématique et la profondeur de la couverture des différentes aires de savoir.

Il est cependant de nombreux cas où les mesures d'extrants sont requises. Si l'on cherche à orienter ou spécialiser le développement d'une collection, les besoins des usagers doivent être considérés. On peut s'enquérir au préalable des besoins dans cette spéciali-

sation, mais aussi surveiller par des mesures d'extrants (circulation, opinions) la satisfaction face à une orientation de la sélection. Selon les styles de gestion, selon le niveau de sensibilité aux besoins des usagers et à leurs appréciations, on acceptera plus ou moins de se soumettre au «tribunal de l'usager». Plus on le fera, plus les mesures d'extrants prendront une place essentielle. Elles sont plus sophistiquées et plus longues à implanter, mais certains types de mesures (statistiques de circulation, par exemple) peuvent être intégrées à peu de frais au fonctionnement général.

L'évaluateur doit bien identifier le genre d'information qu'il recherche, fixer en ce sens les objectifs de l'évaluation et combiner les différentes méthodes pour fournir un éventail exhaustif de données. L'idée de combiner les méthodes est primordiale afin d'obtenir un large spectre d'information sur plusieurs propriétés de la collection. Aucune méthode n'est complète à elle seule; toutes sont complémentaires et se nuancent réciproquement. À titre d'exemple, on peut faire une évaluation par section de la collection. Le taux de circulation de chaque section de la collection pourrait être interprété en corrél-

tion avec le nombre de volumes par section et une répartition statistique par section des volumes selon leur date de publication (100 volumes publiés en 1980, 360 en 1981, etc.). Chaque donnée amène une information complémentaire sur la valeur qu'a la collection au yeux de l'usager.

«The steps in the process include (1) specifying objectives, (2) determining what information is needed for evaluation, (3) determining how the information can best be obtained, (4) implementing the information gathering, (5) analysing and reporting the information, and (6) interpreting the information and making decisions based upon the interpretation.» (Guleff, 1983. p.17)

Le cadre théorique proposé ici comporte trois grands avantages quant à la systématisation du processus d'évaluation.

(1) Conçue comme une étape inhérente à la gestion des collections en tant que mécanisme de cueillette d'information, l'évaluation devient un outil essentiel pour

la prise de décision, et son application devrait être cyclique.

(2) L'évaluation est en fait composée d'une opération subjective qui se limite à l'élaboration des critères et à l'interprétation (appréciation) des résultats des mesures par comparaison avec ces critères préalablement énoncés. Cette subjectivité ne s'étend à l'application item par item de ces

critères que s'ils ne sont pas quantifiables (comme par exemple l'autorité d'un auteur ou le niveau de traitement). Elle est cependant souhaitable, puisqu'elle ne résulte pas des aléas psychologiques de l'appréciation, mais de l'intervention de l'expertise bibliothéconomique et de la spécificité du contexte de l'évaluation. Dans la pratique, par manque de ressources, on dé-

laisse souvent la rédaction des critères et leur application systématique au profit d'une gestion rapide des collections, mais au détriment de la cohérence et de la transparence du processus. Le modèle proposé a l'avantage de limiter la subjectivité à l'expertise professionnelle, d'élaborer les critères et de systématiser leur application.

(3) La classification des méthodes selon qu'elles mesurent les intrants ou les extrants tient compte de la place de l'utilisateur et de son interaction avec le système.

(4) L'approche systémique a l'avantage de déboucher sur des modélisations et simulations des comportements et de leur contexte. (de Rosnay, 1975, pp. 110-113) Ces modèles peuvent éclairer la pratique en structurant nos méthodes et donner naissance à des outils mathématiques et des logiciels d'aide à la décision. Nous nous proposons d'ailleurs d'exposer prochainement l'application de la présente approche à la modélisation de l'évaluation comme processus de prise de décision et de montrer comment il peut être automatisé.

4.0 CONCLUSION

Le processus d'évaluation d'une collection de documents s'inscrit au sein du cycle de gestion à titre d'étape de contrôle. À ce moment du cycle, le professionnel cherche à savoir dans quelle proportion les objectifs concernant le développement de la collection sont réalisés, objectifs qu'il s'était posés lors de la planification et de l'élaboration de la politique de développement. Ce processus d'évaluation se fait en deux temps: (1) la mesure des intrants et/ou des extrants et (2) l'appréciation des quantités obtenues par ces mesures en les comparant avec les quantités jugées idéales selon les critères énoncés formellement dans la politique de développement. Le langage résultant de la

TABLEAU 5

MESURES D'INTRANTS TECHNIQUES NORMATIVES

1) MESURES DE TAILLE

- Nombre de volumes
- Nombre d'acquisitions
- Nombre de volume par type, par catégorie ou par sujet
- Nombre de volumes **per capita**

2) MESURES DES DÉPENSES

- Coûts vs matériel
- Proportion du budget alloué au volume
- Dépenses **per capita**

3) MESURES SUR LES TITRES RECOMMANDÉS

- Nombre de titres acquis apparaissant sur des listes standards
- Nombre de titres apparaissant dans des catalogues de grandes bibliothèques
- Opinions des experts dans les domaines spécialisés

MESURES D'EXTRANTS TECHNIQUES CONSULTATIVES

1) MESURES SUR LA SORTIE DES DOCUMENTS

- Nombre de jours d'utilisation du matériel en circulation
- Nombre d'heures de consultation du matériel

2) MESURES SUR USAGE

- Taux de circulation vs nombre de volumes acquis
- Circulation **per capita**
- Nombre de volumes en circulation vs nombre de volumes ne circulant pas
- Ouvrages cités et acquis vs ouvrages cités par les chercheurs du département
- Distribution des périodiques selon la fréquence de leur usage

3) MESURES DE LA DISPONIBILITÉ

- Probabilité qu'un usager trouve ce qu'il cherche à un moment précis
- Requêtes satisfaites vs requêtes non satisfaites

mesure est un langage objet (quantitatif et objectif). Le langage appréciatif, issu de l'évaluation des mesures, est un métalangage, c'est-à-dire un discours sur les valeurs numériques comprises dans le langage objet. La subjectivité de ce métalangage se traduit par des variations synchroniques et diachroniques des appréciations énoncées.

La typologie à retenir dans le cadre conceptuel de l'approche systémique est celle qui scinde les méthodes d'évaluation en mesure d'intrants et d'extrants, plutôt que de conserver la traditionnelle scission entre évaluation quantitative

et qualitative. Cette typologie suggère que la mesure est sous-jacente et nécessaire à l'évaluation.

RÉFÉRENCES

Altmann, E. 1980. «Collection evaluation. What it means; how it's done». *The Unabashed Librarian*. Vol. 35, pp. 13-14.

Bonn, G.S. 1974. «Evaluation of the collection». *Library Trends*. Vol. 22, no. 3, pp. 265-304.

Crener, M. et Monteil, B. 1981. *Principes de management*. Montréal : Les Presses de l'Université du Québec, 1981.

de Rosnay, J. 1975. *Le microscope : vers une vision globale*. Paris : Éditions du Seuil, 1975.

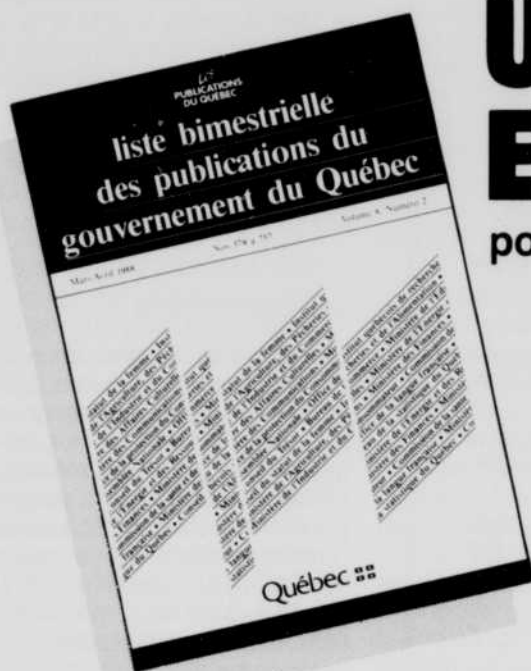
Finkelkraut, A. 1987. *La défaite de la pensée*. Paris : Gallimard, 1987.

Guleff, C.F. 1983. «An Introduction to Evaluation Research». *Colorado Libraries*. Vol. 9, no. 4, pp. 16-18.

Holt, M.L. 1979. «Collection Evaluation: A Managerial Tool». *Collection Management*. Vol. 3, no. 4, pp. 279-283.

Lynch, M.J. 1983. «Measurement and evaluation». *ALA YEARBOOK*. Vol. 8, pp. 175-176.

Voos, H. 1981. «Collection Evaluation». *Collection Building*. Vol. 3, no. 1, pp. 6-11. □



UN BIMESTRIEL ESSENTIEL pour votre bibliothèque

Liste bimestrielle
des publications
du gouvernement
du Québec

Annuellement, 6 numéros
et un index pour **25 \$.**

Retourner ce coupon à
Les Publications du Québec
Service à la clientèle-Abonnements
7, chemin Bates
Outremont (Québec)
H2V 1A6
Tél. (514) 270-7172

Québec



La réaction de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal aux mutations de la société de l'information: l'évaluation et la révision de son programme de maîtrise

Suzanne Bertrand-Gastaldy

*Professeur agrégé, École de bibliothéconomie
et des sciences de l'information, Université de Montréal*

Marcel Lajeunesse

*Directeur et professeur titulaire, École de bibliothéconomie
et des sciences de l'information, Université de Montréal*

Des changements majeurs sont survenus, ces dernières années, dans le traitement et l'utilisation de l'information, de même que dans le contexte socio-économique, ce qui n'a pas manqué d'avoir de sérieuses répercussions sur le marché de l'emploi et sur les conditions de travail des diplômés en sciences de l'information, bibliothéconomie et archivistique. L'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal a donc décidé de procéder à une évaluation de son programme de maîtrise. Les différentes étapes de cette opération sont exposées. Les résultats qui se dégagent des diverses enquêtes et consultations auprès des étudiants, des diplômés et des employeurs sont comparés aux tendances relevées dans la littérature et aux prévisions pour le court et le moyen termes. Les décisions prises pour adapter le programme aux nouvelles réalités tiennent compte à la fois des critiques et suggestions émises par les divers intervenants, des programmes comparables en Amérique du Nord et des contraintes inévitables. Finalement, la mise en place de mécanismes d'évaluation continue devrait désormais permettre à l'EBSI de s'adapter plus rapidement et avec moins d'à-coups aux nouveaux défis qui l'attendent.

Over the past few years, a number of major changes have occurred in the handling and use of information, particularly in the socio-economic context, that have not failed to have serious repercussions on the job market for and working conditions of graduates in information science, librarianship and archival science. The École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) of l'Université de Montréal therefore decided to undertake an evaluation of its master's level programme. The different steps of this operation are discussed. The results emanating from many different meetings and consultations with students, graduates and employers are compared to trends highlighted in the literature as well as to short and medium-term forecasts. The decisions made in order to tailor the programme to today's needs take into account the criticisms and suggestions of those consulted, comparable programmes in North America and the unavoidable constraints placed on the programme. Finally, the establishment of an ongoing evaluation mechanism would moreover allow EBSI to adjust more quickly, and with fewer disruptions, to the new challenges that face it.

I. INTRODUCTION

Pour une école, un département universitaire, le programme d'études est d'importance capitale. Il permet de définir les domaines d'intérêt de l'unité académique, de préciser les domaines d'enseignement et de recherche du corps professoral, de fixer les axes de développement d'une unité universitaire.

Un programme d'études universitaires est une réalité vivante. Il doit être constamment adapté à l'évolution des connaissances, aux changements de la discipline

et de la pratique professionnelle, de même qu'aux changements des politiques de l'enseignement universitaire. Ces principes d'évolution d'un programme d'études sont encore plus impératifs quand il s'agit d'un programme d'études professionnelles: dans ce cas, il doit s'y trouver l'adéquation la plus complète possible entre l'enseignement dispensé et le développement de la profession ou des professions qui le soutiennent.

Plusieurs études (Moore 1987, Cronin 1982, Perennou-Soenen 1984, Harris et Reid 1988) ont po-

sé, au cours de la dernière décennie, le problème de l'évolution des métiers de l'information. Le marché de l'information indique nettement une stagnation de la demande dans le domaine traditionnel au cours des années 1990; les institutions traditionnelles devront élargir au cours des prochaines années leur mandat et leurs activités. La technologie aura une influence de plus en plus grande sur les modifications de l'emploi.

Les diplômés des écoles de bibliothéconomie et des sciences de l'information sont en concu-

rence avec les diplômés d'autres domaines (communication, gestion, etc.); ils devront être en mesure de vendre leurs compétences et posséder un esprit d'entrepreneuriat évident. Les appellations des professionnels de l'information sont très diverses; elles reflètent parfois le domaine, parfois le type de média ou le type de fonction, mais l'on remarque principalement la fréquence du mot information dans leur intitulé. Les professions de l'information sont des professions orientées vers les gens, des professions de service, et elles demandent des aptitudes à travailler avec et pour des individus.

D'autres données ressortent des études actuelles: l'information considérée comme une ressource économique, les besoins d'intégration d'informations de différentes sources ressenties par tous les organismes et les entreprises privées en particulier, la nécessité d'une représentation synthétique des données, l'apport de plusieurs domaines du savoir à la compréhension des phénomènes de transfert d'information textuelle, graphique ou numérique, l'importance des qualités personnelles des diplômés (leadership, faculté d'adaptation, dynamisme, compétence en informatique, en administration et dans une autre discipline), les besoins d'une formation polyvalente pour les futurs responsables de petits services d'information et d'une formation plus spécialisée pour ceux qui oeuvrent dans de grands services.

Voilà, brièvement, quelques-unes des caractéristiques des métiers de l'information qui sont ressorties des analyses d'experts, et qui ont servi d'assises à la réflexion sur l'évaluation et la réforme du programme de maîtrise à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information.

Ce nouveau programme constitue le troisième programme de maî-

trise dispensé par l'École depuis sa fondation, en 1961 (Lajeunesse, 1987). Le premier programme, élaboré de 1967 à 1969, fut approuvé par les autorités de l'Université de Montréal en mars 1970 et entra en vigueur en septembre de la même année; ce programme souple exigeait que l'étudiant suive 48 crédits de cours, dont 18 étaient obligatoires, correspondant à 16 cours de 3 crédits, dont 6 étaient obligatoires; ce premier programme de maîtrise exigeait, comme condition d'admission, un premier cycle universitaire dans un champ du savoir. Les détenteurs du baccalauréat en bibliothéconomie étaient invités à poursuivre des cours de maîtrise dans un programme de 24 à 30 crédits.

Au milieu de la décennie 1970, l'on sentait, à cause des changements de la discipline, le besoin de modifier le programme de maîtrise. Cette révision qui associa l'expertise du Service pédagogique de l'Université au travail du Comité des études et à la réflexion de l'Assemblée de département donna lieu à une analyse des besoins effectuée entre octobre 1976 et mai 1977. Après avoir adopté les buts et objectifs de l'École, les professeurs approuvaient, en septembre 1977, les fondements du programme d'information documentaire, base théorique à l'élaboration des contenus de cours, à la sélection des objectifs d'apprentissage et au choix des méthodes pédagogiques. Cette réforme du programme s'appuyait, essentiellement, sur l'étude du milieu et de l'usage, point de départ et point d'arrivée de tout service d'information documentaire. On a voulu, de plus, s'assurer d'une compétence minimale certaine, commune à tous les étudiants (grâce à une première année de maîtrise constituée uniquement de cours obligatoires), et d'une certaine spécialisation alliée à l'apprentissage de la recherche, à la relation avec la pratique et au travail indi-

viduel (mise en place de concentrations, en 2^{ième} année, de séminaires de recherche, du tutorat et de stages). Ce nouveau programme, qui mettait l'accent sur les différents processus utilisés pour la collecte, l'organisation, le stockage, le repérage et la diffusion de l'information dans la société, fut dispensé à partir de septembre 1979 (Reicher et Lajeunesse, 1979).

II. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION ET DE LA PRÉSENTE RÉVISION

Le programme de 1979 a été une étape importante dans l'élargissement de la mission de l'École. Il a posé, pour de bon, le problème des relations entre la bibliothéconomie et les sciences de l'information, il a soulevé celui de la formation en archivistique. En septembre 1984, les autorités de l'Université modifiaient le nom de l'École en celui d'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information.

Sans toucher à la structure même du programme de 1979, l'EBSI a effectué un certain nombre d'ajustements au fil des années. Une étude effectuée en 1988 a montré que près d'une centaine de modifications mineures ont été soumises à la Faculté des études supérieures et acceptées (Bertrand-Gastaldy, 1988a).

Elles ont porté principalement sur le contenu des cours, leur intitulé et leur description; les plus importantes avaient trait à la création d'une concertation en archivistique en deuxième année (1983) et à l'ajout d'un cours obligatoire d'archivistique en première année (1985).

D'autres changements eurent lieu au cours de la décennie 1980. L'École s'est dotée, en 1987, d'une politique des stages; deux coordonnatrices administrent et supervisent désormais les stages obligatoires des étudiants. Le développement du laboratoire d'in-

formatique documentaire et l'engagement d'une responsable à plein temps du laboratoire, en février 1988, ont contribué à modifier sensiblement le contenu et les méthodes pédagogiques de plusieurs cours.

De décembre 1987 à juin 1988, l'Assemblée de département a défini les balises de l'évaluation et de la révision du programme de

maîtrise confiées au Comité des études, et a délimité les rapports avec le Service pédagogique de l'Université. Elle a recommandé de suivre trois étapes distinctes, mais complémentaires:

1) l'évaluation proprement dite du programme en vigueur; 2) la révision, si nécessaire; 3) la mise en place de mécanismes d'évaluation continue.

Lors de la mise en route de l'opération, les objectifs suivants ont été établis:

1- évaluer le programme de maîtrise dispensé depuis 1979, en tenant compte de l'évolution rapide des sciences et des technologies de l'information ainsi que des mutations importantes du marché du travail;

CANEBSO **un service d'abonnement** **au Québec** **...et dans le monde entier.**

CANEBSO vise l'excellence dans les services offerts aux bibliothèques pour la gestion de leurs périodiques. C'est pourquoi:

- Nous avons créé et maintenons à jour une banque de données de plus de 200,000 périodiques, magazines, séries irrégulières, annuels et envois d'offices publiés dans le monde entier.
- Nous avons développé EBSCONET® un service d'abonnement en ligne reliant les bibliothèques avec notre banque de données.
- Nous avons développé des passerelles avec la plupart des systèmes intégrés en usage dans les bibliothèques.
- Nous opérons un réseau de 25 centres de traitement dans 15 pays et sur les 5 continents.
- Nous opérons un centre de traitement local pourvu de personnel formé pour comprendre et satisfaire vos besoins personnels.
- Nous vous offrons l'expertise d'une compagnie internationale jouissant d'une solide réputation.

CANEBSO propose aux clients du Québec le service le plus complet et le plus pertinent pour une gestion efficace de leurs périodiques.

La compétence et la réputation CANEBSO à votre service.

LES SERVICES D'ABONNEMENT

CANEBSO

Six Boul. Desaulniers, Suite 308
St. Lambert, Québec J4P 1L3
(514) 672-5878
Ligne directe pour Québec:
(800) 361-7322

2- pallier, de façon globale et structurée, un certain nombre de lacunes mises en évidence par les différentes études et consultations effectuées;

3- répondre aux développements dans le domaine de l'informatique documentaire et des technologies de l'information;

4- renforcer et intégrer la formation d'archivistes professionnels dans le cadre du programme de maîtrise en bibliothéconomie et en sciences de l'information.

III. MÉTHODOLOGIE SUIVIE POUR L'ÉVALUATION ET LA RÉVISION

1. Les études entreprises pour l'évaluation

Afin de procéder à une évaluation systématique, le Comité des études a entrepris, sur les conseils du consultant du Service pédagogique, une série de travaux ayant pour but de colliger le maximum d'informations, utiles à la prise de décisions. On en retrouvera une représentation condensée dans le tableau 1.

Examen des données du programme actuel

Les données descriptives du programme en vigueur étaient regroupées dans quelques sources facilement accessibles: d'une part le *Guide de l'étudiant* dans lequel figurent, entre autres, les buts et objectifs de l'École, ainsi que la description, les objectifs, les méthodes et les instruments pédagogiques, le plan et les modes d'évaluation pour chaque cours (EBSI, 1988); d'autre part tous les documents produits pour le programme de 1979, en particulier l'étude de besoins et des compétences des futurs diplômés de l'EBSI (Messier et Cyr, 1977).

Il a fallu en rassembler d'autres, comme celles qui portaient sur toutes les modifications effec-

tuées depuis l'entrée en vigueur du programme auxquelles on a fait allusion plus haut.

Afin d'obtenir un portrait complet des insatisfactions exprimées dès le début, nous avons également dépouillé tous les procès-verbaux du Comité des études en y relevant toutes les propositions de modifications non suivies d'effets, ce qui a permis, en les confrontant à d'autres données, de juger de leur pertinence actuelle. (Nauwal et Bertrand-Gastaldy, 1988).

Jugements portés par les personnes touchées par le programme

Parallèlement, une autre série d'études a cherché à connaître les opinions globales des personnes vivant ou ayant vécu le programme.

Une première enquête, d'ordre qualitatif surtout, a été effectuée par le conseiller pédagogique auprès des étudiants, professeurs et coordonnatrices de stages durant l'hiver 1987 pour identifier leurs préoccupations et leur perception des points forts et des points faibles du programme (Cyr 1987a, Cyr 1987b, Cyr 1988a). Cette première enquête a servi ensuite à constituer les questionnaires pour les enquêtes subséquentes destinées à fournir des données quantitatives.

Une seconde enquête réalisée auprès des étudiants durant l'hiver 1988 a obtenu un taux de réponse très élevé: 91% pour la première année et 80% pour la deuxième (Cyr et Bernhard, 1988a). Ces données ont complété utilement celles que les professeurs recueillent, depuis plusieurs années, sur leur enseignement au moyen d'un questionnaire qui souffre, toutefois, de nombreux défauts et qui sera revu prochainement.

L'enquête auprès des diplômés (de 1981 à 1987) a été un succès:

eux aussi ont répondu en grand nombre (62,4%) et ont fourni d'abondants commentaires (Cyr et Bernhard, 1988b).

Enfin, une consultation auprès des employeurs a eu lieu du 4 au 10 octobre 1988. Sur les 94 personnes invitées, 29 ont accepté de se déplacer et nous avons reçu 6 réponses au questionnaire que nous leur avons envoyé pour leur permettre de préparer leur intervention. Nous les avons reçues en sept groupes: services d'archives; bibliothèques de recherche et d'enseignement; bibliothèques publiques; bibliothèques spécialisées et centres de documentation; producteurs de banques de données, serveurs et consultants; autres secteurs (vidéotex, communications, informatique); associations professionnelles.

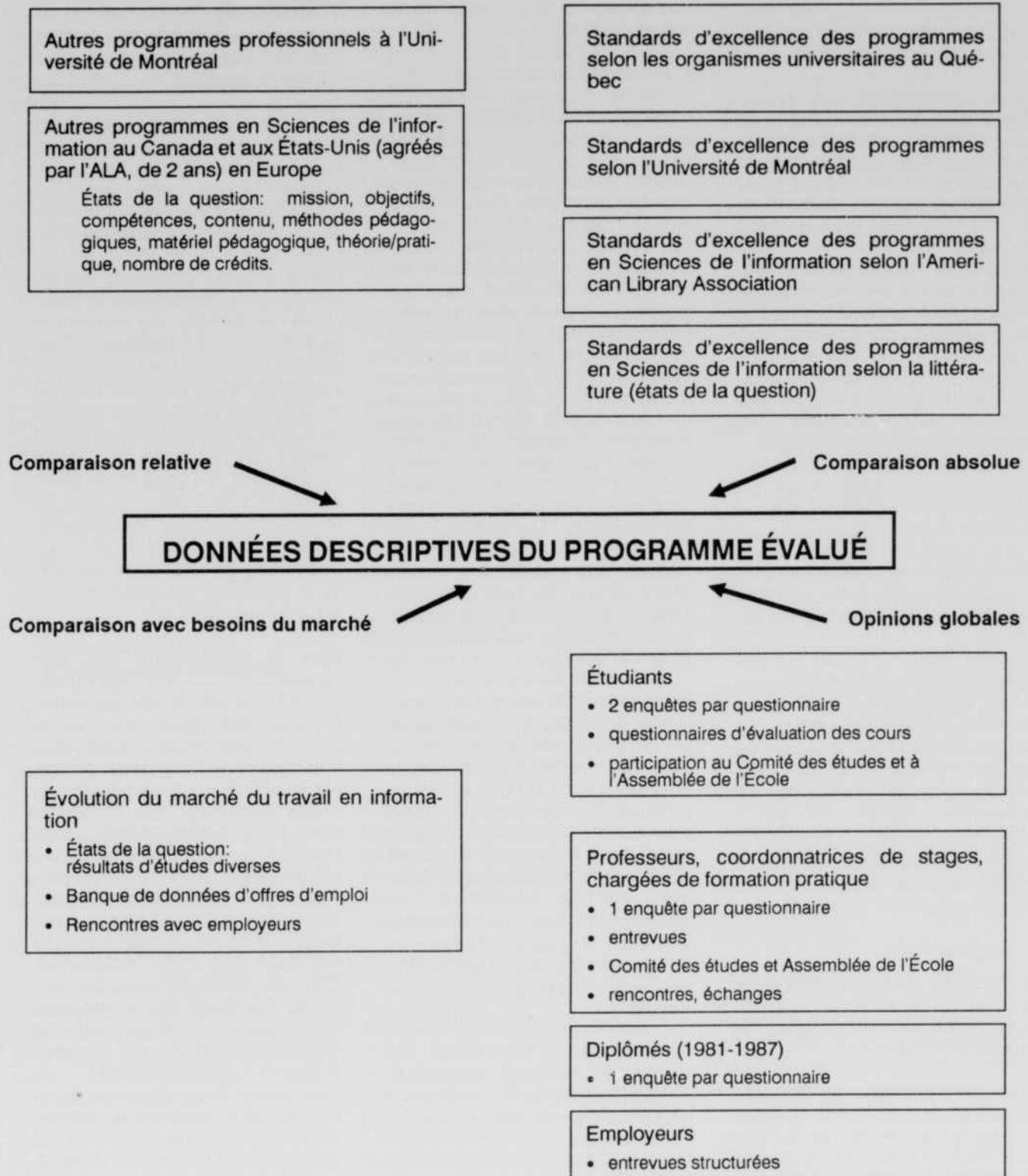
Nous avons également procédé à une évaluation comparative avec d'autres programmes. Certaines caractéristiques, comme le nombre de crédits, le régime des stages et la place de la recherche ont été confrontées à celles d'autres programmes professionnels de l'Université de Montréal. Les professeurs, coordonnatrices de stages et chargées de formation pratique ont fouillé la littérature de façon systématique pour établir l'état de la question sur:

1 - l'enseignement des différents domaines des sciences de l'information, de la bibliothéconomie et de l'archivistique en particulier, dans les autres écoles, surtout celles agréées par l'American Library Association (compétences, objectifs, contenu, méthodes pédagogiques, place de la théorie et de la pratique, etc.), ainsi que d'après des études publiées;

2 - la mission et les objectifs de ces écoles et les caractéristiques générales de leurs programmes (durée, nombre de crédits, prérequis, structure, stages, etc.). Pour chaque domaine, un rapport a été

Tableau 1

Études entreprises pour l'évaluation du programme



rédigé dont nous ne pouvons pas donner la liste ici, sous peine d'allonger indûment cet article.

Évaluation dans l'absolu par rapport aux standards acceptés

Pour harmoniser nos critères avec ceux des organismes chargés de nous évaluer périodiquement, nous avons tenu compte d'abord des critères de l'American Library Association, les plus élaborés et les plus exigeants, puis de ceux de la CREPUQ (Conférence des Recteurs et Principaux des Universités du Québec) en cours de révision à l'époque, du Conseil des Universités, du Vice-rectorat à la planification de l'Université de Montréal en cours d'élaboration (Couture, 1988). Ceux-ci se sont donc ajoutés à ceux que nous avons glanés dans la littérature.

Évaluation par rapport au marché du travail

L'évolution du marché de l'emploi, en particulier dans les secteurs nouveaux, a fait l'objet d'une revue de la littérature et les employeurs reçus à l'EBSI ont été invités à donner leur opinion sur le marché actuel et les prévisions pour les années 1990 dans leur secteur. Nous avons pu ainsi colliger les principales compétences exigées des professionnels de l'information (CBPQ 1987, CBPQ 1988, Munger 1973/1974, Griffith et King 1986, Bertrand-Gastaldy 1988b).

2. La logistique

Les moyens mis en oeuvre pour l'évaluation, puis la révision du programme visaient l'atteinte de plusieurs objectifs.

Il fallait d'abord garantir la représentativité des membres chargés de mener les opérations. Le Comité des études, mandaté par l'Assemblée de l'École pour me-

ner l'opération, est composé, selon les statuts de l'Université, du directeur de l'EBSI, de trois professeurs, de deux représentants des étudiants et de deux diplômés de l'École.

Il fallait ensuite que la prise de décision se fasse par consensus, pour que chacun adhère au nouveau programme et contribue ensuite à la réussite de son application. Pour cela, parallèlement aux travaux du Comité des études, des réunions de professeurs et autres personnes impliquées dans la pédagogie ont été tenues dès le début, sur des thèmes de plus en plus «pointus». Elles ont d'abord été destinées à des échanges de vue, puis à la mise en commun des résultats de recherche sur des points précis et des évaluations, enfin à des propositions concrètes de modifications. Discutées, modifiées à plusieurs reprises, ces dernières sont devenues décisions. Outre les réunions du Comité des études et de l'Assemblée de l'École, nous nous sommes réunis une trentaine de fois de janvier 1988 à février 1989, pour examiner les résultats des recherches et des évaluations.

Nous tenions à donner un caractère scientifique à l'ensemble de la démarche. Dès le début de l'opération, nous avons bénéficié de la collaboration du Service pédagogique de l'Université de Montréal auquel nous avons déjà fait appel pour le programme actuel. Un conseiller pédagogique agissait comme consultant, recommandait des cheminements, élaborait les questionnaires en collaboration avec un professeur de l'École et procédait à des entretiens.

L'École, par le truchement des membres du Comité des études, gardait le contrôle des opérations en tenant compte des contraintes de tout ordre (durée, coût, calendrier universitaire, délais administratifs, etc.).

Les réponses fermées aux questionnaires remplis par les étudiants et les diplômés ont été analysées grâce aux logiciels STATISTIX et SPSS. Les réponses ouvertes ont été compilées au traitement de texte (Cyr 1988b, Cyr 1998c).

De plus, la collaboration du conseiller pédagogique a assuré la confidentialité des résultats. Tous les questionnaires et toutes les notes d'entrevues ont été dépouillés au Service pédagogique.

Enfin, il fallait préserver autant que possible l'impartialité et la sérénité des débats. Au moment le plus crucial de l'opération, lorsque au cours de quatre journées intensives, s'est amorcée la prise de décision, nous avons demandé à une personne du Secrétariat général de l'Université de présider les séances: il s'agissait de veiller au respect de l'ordre du jour, de maintenir le climat d'objectivité, de sortir des impasses, etc. La tâche était extrêmement délicate et la personne en question s'en est acquittée avec brio!

Pour la consultation des employeurs, nous avons jugé opportun de recourir à une personne expérimentée dans les évaluations et révisions de programmes à la Faculté de l'Éducation permanente. Nous voulions laisser nos invités s'exprimer très librement, très franchement, sans qu'ils subissent des pressions même subtiles de la part du corps professoral. Nous voulions également que cette personne nous fasse bénéficier du recul que lui conférait sa vaste expérience. Elle a pu établir des parallèles entre les réactions des employeurs du domaine de l'information et celles des employeurs d'autres secteurs professionnels, les sciences de la santé par exemple, tout en dédramatisant la dichotomie entre exigences du marché du travail et exigences universitaires.

IV. LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

S'il fallait résumer en quelques mots les caractéristiques des informations recueillies, nous parlerions de richesse, de diversité, de subjectivité, mais aussi de convergence.

1. Richesse des informations recueillies

Le résultat de ces études a généré d'innombrables documents en de nombreuses éditions. On en trouvera la liste dans les références bibliographiques.

Les commentaires des personnes consultées ont été abondants et ont dépassé le cadre strict du programme. On y a parlé du nom de l'École, des professeurs, de la sélection des candidats, du marketing de l'EBSI, des activités visant à améliorer l'image de l'École, de colloques, de déjeuners-causeries, bref de tous les moyens qui contribuent à créer un terrain favorable pour l'épanouissement d'un programme.

2. Diversité des types d'informations recueillies

Nous avons obtenu des données à la fois qualitatives (issues en grande partie des états de la question, des entrevues semi-structurées avec les employeurs, mais aussi des questions ouvertes des questionnaires adressés aux étudiants et aux diplômés; même dans le cas des questions fermées, nous avons reçu de nombreux commentaires) et quantitatives.

Certaines informations recueillies étaient propres au Québec, d'autres s'inspiraient d'un contexte plus large, nord-américain, européen, carrément international; elles provenaient soit d'individus ou d'établissements reconnus (nous avons éliminé les autres, la plupart du temps), soit de vastes enquêtes, comme celle de Griffith et King (Griffith et King, 1986).

3. Caractère subjectif des interventions

Les membres de chaque groupe consulté avaient nécessairement une vue partielle du programme et introduisaient, par le fait même, un biais systématique dû à la fois à leur appartenance à un groupe et à leurs expériences et goûts personnels.

Les étudiants pensaient surtout méthodes pédagogiques, ressources, charge de travail ...; les diplômés, adéquation du programme au marché de l'emploi (à partir d'une expérience de huit ans ou de quelques mois, selon l'année d'obtention de leur diplôme); les employeurs, marché de l'emploi dans une optique de gestionnaires. Ces derniers valorisaient les qualités et les compétences qui ont fait leur succès: habiletés au travail d'équipe, aptitudes à la communication orale et écrite, capacités politiques internes et externes, etc. Quant aux professeurs, avec leurs intérêts et leurs compétences propres, ils avaient la tâche d'intégrer toutes les demandes et de les replacer dans leur contexte, d'y ajouter les exigences et contraintes de l'Université, de dépasser leurs pré-occupations pour comprendre celles de leurs collègues et, finalement, de prendre une décision rapide, éclairée, rationnelle!

C'est en cela que la multiplicité de nos approches et les données quantitatives issues des questionnaires (dont les taux de réponses étaient très élevés) ont servi de balises.

4. Convergence des résultats des différentes études

Analyse des résultats quantitatifs

Pour l'analyse, une compilation des résultats obtenus pour les deux questionnaires a été effectuée séparément, pour chaque question, puis une cumulation et différents tris ont permis de visualiser les besoins par ordre

d'importance (Bertrand-Gastaldy, 1988c).

Nous avons ainsi obtenu une liste réduite de besoins criants de changements, une liste également réduite d'éléments très satisfaisants et une liste assez longue de points que l'on souhaitait voir changer sans que l'accord soit vraiment unanime.

Voyons d'abord les modifications souhaitées pour la *structure et le contenu du programme*.

L'EBSI devrait former ses étudiants à oeuvrer dans des milieux particuliers (dans les entreprises ou dans le secteur des médias, par exemple) et leur donner en même temps une polyvalence telle qu'ils puissent s'insérer dans divers milieux.

Ils devraient être préparés à exercer n'importe quelle fonction, plutôt qu'une seule. Parmi les demandes les plus fortes, on retrouve la possibilité de choisir une deuxième concentration et la possibilité de choisir entre plusieurs cours dans une même concentration.

Les diplômés devraient être capables de créer et de gérer des bases de données, de faire du courtage en information. Les méthodes automatisées devraient être intégrées à tous les cours.

Les répondants voudraient que l'École réactive la concentration Milieu et usagers et offre une concentration en développement des collections.

Donc s'expriment à la fois le besoin d'une formation polyvalente, un désir d'une plus grande flexibilité et celui d'une spécialisation dans des secteurs mal représentés dans le programme actuel.

La demande qui vient en tête de liste, pour les étudiants, est d'être mieux informés des recherches des professeurs. Et ils réclament

avec passablement d'insistance qu'on les implique dans ces recherches.

Par ailleurs, étudiants et diplômés voudraient que l'EBSI crée un programme de doctorat.

En ce qui concerne les méthodes pédagogiques, les étudiants sont surtout préoccupés par les liens entre la théorie et la pratique. Ils veulent plus de contacts avec le milieu professionnel, être parrainés par des praticiens, bénéficier de plus d'un stage et mieux connaître la réalité québécoise.

Par contre, parmi les plus grands sujets de satisfaction figurent, pour les étudiants et les diplômés, tout ce qui concerne les stages et la compétence des stagiaires, ainsi que le matériel pédagogique (guides et documents) en complément des cours, chez les étudiants. Les diplômés trouvent, dans une très forte proportion, que les cours de la concentration qu'ils ont choisie étaient pertinents.

Dans la zone médiane, on retrouve, du côté des demandes, le besoin d'une formation aux nouveaux marchés de l'information, d'acquérir plus de connaissances pratiques et la nécessité d'avoir une connaissance préalable de l'informatique plutôt que des méthodes statistiques. Les étudiants se plaignent d'un manque de rétroaction dans l'évaluation de leurs travaux (ce que la première enquête avait déjà décelé et que l'École avait tenté de corriger, sans atteindre donc un succès total) et d'une mauvaise répartition de la charge de travail, ce que l'Assemblée de l'EBSI avait décidé d'ignorer (un futur professionnel doit apprendre à gérer et son stress et son calendrier!).

Dans les éléments satisfaisants, on relève la disponibilité des professeurs, la conformité des cours aux syllabus et le fait que les cours mettent l'accent sur les

connaissances importantes, le contenu théorique du programme, la pertinence des cours appelés «interdisciplinaires», le principe des concentrations, le lien entre le stage et la concentration, la place accordée à l'utilisateur dans les cours.

Dans l'ensemble, les étudiants et les diplômés ne divergent pas beaucoup d'opinions.

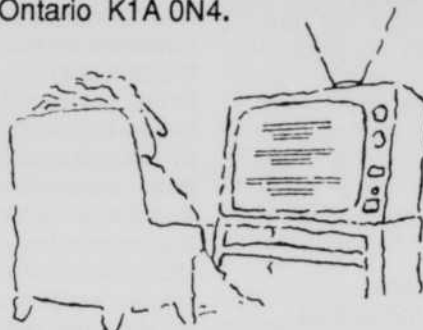
Il y a cependant des exceptions, en particulier en ce qui concerne les cours à ajouter. Si on fait la moyenne des réponses, on

READ UP ON IT

Participate in this national campaign to promote books written and published by Canadians and watch for the **READ UP ON IT** announcements on CBC television.

A project of the National Library of Canada and the CBC television network.

For further information write to: **READ UP ON IT**, National Library of Canada, 395 Wellington Street, Ottawa, Ontario K1A 0N4.



LISEZ SUR LE SUJET

Participez à la campagne nationale de publicité qui a pour but de faire connaître les livres qui ont été écrits et publiés par des Canadiens et guettez les annonces du projet **LISEZ SUR LE SUJET** au réseau anglais de télévision de la Société Radio-Canada.

Il s'agit d'un projet commun à la Bibliothèque nationale du Canada et au réseau anglais de télévision de la Société Radio-Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez écrire à: **LISEZ SUR LE SUJET**, Bibliothèque nationale du Canada, 395, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0N4.



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Canada

constate que les sujets les plus demandés sont, par ordre d'importance décroissante:

les nouvelles technologies (71%);
le développement des collections (49%);
les bibliothèques spécialisées (ex.: d'entreprises) (48%);
la gestion de l'information en tant que ressource (45%);
les publications officielles (42%);
le courtage de l'information (38%);
certains usagers-cibles (enfants, adolescents, etc.) (35%);
les aspects économiques de l'information (32%);
les bibliothèques publiques (32%);
la bureautique (31%);
les bibliothèques scolaires (28%);
l'intelligence artificielle (28%).

De façon générale, les diplômés sont nettement moins en faveur des cours sur les types de bibliothèques (bibliothèques publiques, bibliothèques scolaires), sur les types d'usagers et sur les publications officielles, mais favorisent plutôt ce qui touche les nouvelles technologies. Dans l'ordre décroissant, ils indiquent:

les nouvelles technologies (65%);
l'informatisation des services documentaires (57%) [non suggéré dans le questionnaire étudiant];
le développement des collections (44%);
la gestion de l'information en tant que ressource (39%);
le courtage en information (35%);
la bureautique (32%);
l'intelligence artificielle (30%).

Tout de suite après, vient un cours sur les bibliothèques spécialisées (28%), puis les aspects économiques de l'information (27%). Sans doute est-ce parce qu'ils sont confrontés à ce type de besoins dans leur travail.

Les étudiants demandent, dans l'ordre décroissant, plus de cours en:

informatique documentaire (44%);
bibliographie et référence (35%);
organisation et gestion (32%);
milieu et usager (22%);
traitement analytique (20%);
traitement descriptif (17%);
archivistique (14%).

Les diplômés accomplissent ou ont eu à accomplir les fonctions suivantes, dans l'ordre décroissant de fréquence:

référence et bibliographie;
choix et développement des collections;
indexation (à égalité avec la précédente);
administration;
informatisation;
classification (à égalité avec la précédente);
catalogage;
organisation des archives;
conception / évaluation de langages documentaires;
étude de clientèle (à égalité avec les deux précédentes).

On peut comparer ce tableau avec leur choix de concentration lorsqu'ils étaient à l'EBSI:

référence et communication (32.3%);
informatique documentaire (18.8%);
organisation et gestion (13.9%);
traitement analytique (11.7%);
sans concentration (mémoire) (6.3%);
traitement descriptif (2.7%);
milieu et usager (2.7%) [concentration suspendue].

Voici, dans l'ordre décroissant, les fonctions pour lesquelles ils s'estiment les mieux préparés:

indexation;
référence et recherche bibliographique (à égalité avec la précédente);
étude de clientèle;
catalogage;
choix et développement des collections;
classification;
conception et évaluation des langages documentaires;
organisation des archives;
administration;
informatisation.

Globalement les diplômés semblent satisfaits de leur formation, puisque la majorité des répondants seraient prêts à s'inscrire à l'École si c'était à refaire.

Analyse des résultats qualitatifs

Sans les résultats quantitatifs, les données qualitatives fort nombreuses auraient été difficiles à synthétiser et auraient rendu la prise de décision plus ardue. Par contre, elles ont apporté un éclairage et une perspective indispensables aux données chiffrées.

D'après les employeurs, les diplômés de l'EBSI sont assez appréciés. Ils savent gérer un système d'information, ont des connaissances satisfaisantes et une bonne maîtrise des techniques de base; ils possèdent un certain bagage d'expériences, en plus de faire preuve de bonne volonté. Bien sûr, on leur reproche de ne pas être pleinement opérationnels avant quelques mois et de ne pas s'intégrer immédiatement à l'organisation qui les embauche. Mais n'est-ce pas inévitable? L'employeur ne doit-il pas assumer sa part dans ce domaine?

En ce qui concerne la **sélection des candidats**, les recommandations des employeurs consultés vont dans le même sens que les conclusions des études sur le marché de l'emploi, notamment celles qui se sont faites par le dépouillement des offres d'emploi. Il faut des gens polyvalents, dynamiques, dotés de leadership, d'entrepreneurs, aimant travailler avec le public, ayant l'esprit d'équipe, sachant bien communiquer oralement et par écrit, capables de s'adapter au changement, d'innover, d'être créateurs, ayant une bonne capacité d'analyse et de synthèse, possédant un esprit curieux et ayant des aptitudes à la gestion. Or, nos diplômés seraient plutôt passifs.

À la suite de ces consultations, nous avons pu dresser une liste de **compétences** souhaitées par les employeurs (Bernhard, 1988). Cette liste est partielle parce qu'axée surtout sur la gestion, entre autres la gestion des nouvelles technologies, et c'est normal étant donné le groupe d'où elle provient. Mais quand on sait que 50% des diplômés déclarent occuper des fonctions de gestionnaires, il faut y accorder beaucoup d'importance. Voici en vrac, les compétences requises: être capable de gérer les relations de travail et le personnel, de mener des entrevues de sélection, de manipuler et de gérer le matériel (contrats d'entretien), de gérer des projets, d'évaluer des services, d'analyser les besoins, les systèmes, l'automatisation, de gérer un secrétariat, les droits d'auteur, de faire une planification stratégique et budgétaire. Ils doivent aussi être capables d'agir comme conseillers, consultants, vendeurs. Il est clair que tout ceci ne peut être acquis à l'École seulement.

Quant au **contenu du programme**, les suggestions correspondent assez bien à ce qu'avaient révélé nos revues de

littérature et aussi en partie aux suggestions de modifications de programme qui avaient été achevinées au Comité des études, parfois depuis 1980. Elles rejoignent également, on s'en rendra compte, les réponses des étudiants et des diplômés. Il est suggéré d'inclure dans le programme: les nouvelles technologies, la création de bases de données, la synthèse et la structuration de l'information, en particulier la rédaction et la présentation de toutes sortes de documents (rapports, notes de service, brochures, affiches, rapports statistiques, etc.), les études de besoin, la notion de service, le marketing et les relations publiques, la structure organisationnelle, l'animation, la législation, le fonctionnement en réseaux, la réalité canadienne et québécoise. Il n'est pas nécessaire que chacun de ces éléments fasse l'objet d'un cours au complet; il s'agit plutôt de s'assurer qu'il figure dans l'ensemble du programme.

Pour la recherche, on met l'accent sur la recherche appliquée, sur la rédaction de rapport, l'évaluation de prestation d'un service, la synthèse de la documentation, toutes choses qui sont pratiquées depuis le début des années 1980.

Les **méthodes pédagogiques** suggérées visent en général une meilleure intégration de la théorie et de la pratique. La plupart sont d'ailleurs déjà employées à l'EB-SI, mais peut-être ne sont-elles pas suffisamment généralisées ou tout simplement suffisamment publicisées. Il s'agit d'activités de consultation, d'études de cas et de projets avec participation de professionnels. Pour les stages, on recommande de s'inspirer de la formule coopérative de l'Université de Sherbrooke, de repousser le stage à la fin des études, ce que nous avons fait depuis l'an dernier.

Un point paraît devoir mériter toute notre attention: le fait qu'on

ne perçoive pas spontanément la capacité de nos diplômés à occuper les postes des nouveaux marchés. Ils font plus figure de spécialistes de la documentation que de spécialistes de l'information. Cela, en fait, découle directement des objectifs du programme de 1979. Et le futur programme a une toute autre orientation. Mais si l'on doit en tirer une leçon, c'est bien qu'il ne faut en aucun cas laisser vieillir des objectifs de formation pendant une décennie!

V. LA RÉVISION

Munis de tous ces avis, de toutes ces données, nous avons entrepris la révision, de façon progressive en cours même d'évaluation, puis de façon intensive du 24 octobre 1988 à la fin janvier 1989.

En cours de route, la première enquête effectuée auprès des étudiants avait révélé quelques problèmes d'ordre pédagogique auxquels il était possible de remédier immédiatement. Les professeurs et coordonnatrices de stages ont donc bénéficié de deux sessions organisées par le Service pédagogique sur les objectifs de cours et l'évaluation des travaux des étudiants, en plus d'une assistance personnalisée sur demande.

Il est apparu très vite que, avant toute chose, l'École devait se doter d'une mission et énoncer sa philosophie de la formation professionnelle, ce que le Comité de la planification fit en collaboration avec le Comité des études et l'Assemblée de l'École.

À la suite des différentes études, de nouvelles compétences furent proposées, avec les moyens appropriés pour les faire acquérir (nouveaux cours, modifications de cours existants, méthodes pédagogiques, formation sur le terrain après l'obtention du diplôme, cours d'éducation continue, etc.) et de nouveaux objectifs pédago-

giques pour l'École furent rédigés.

Les objectifs spécifiques suivirent et ils débouchèrent sur des propositions de cours.

VI. DESCRIPTION DU NOUVEAU PROGRAMME

Le nouveau programme (tableau 2) se situe dans la continuation du programme dispensé depuis 1979, mais il veut apporter des réponses précises à des questions qui y étaient déjà posées. Il accentue le développement des sciences de l'information, il élargit la place de l'informatique documentaire, il introduit des cours en technologies de l'information, il apporte une solution au problème de la formation d'archivistes professionnels dans le cadre du programme de maîtrise en bibliothéconomie et en science de l'information.

De nouveaux objectifs ont été élaborés. Certains s'appliquent à l'ensemble des diplômés, et d'autres à certains d'entre eux selon le profil ou la spécialisation suivie.

Cette liste de treize objectifs du programme de maîtrise a servi de base à la refonte du programme (tableau 3). C'est sur ces objectifs généraux que sont venus se greffer les objectifs de chaque cours, puis les contenus et les méthodes pédagogiques.

La première année de maîtrise a toujours pour finalité d'assurer une base de connaissances communes et d'assurer des compétences minimales à tous les étudiants. Un nouveau cours s'ajoute, en technologies de l'information. La première année comprend donc maintenant dix cours pour un total de 28 crédits, soit Sciences et professions de l'information (2 cr), Fondements de l'archivistique 1 (3 cr), Clientèles et milieux (3 cr), Fonds documentaires (3 cr), Organisation des documents et de l'information

(3 cr), Analyse de l'information (3 cr), Communication de l'information (3 cr), Introduction à l'informatique documentaire (3 cr) et Technologies de l'information (2 cr).

En deuxième année, les anciennes concentrations ont été abandonnées pour des profils (huit au total: Développement et gestion des fonds documentaires, Création et gestion de catalogues, Analyse de l'information et bases de données, Repérage et diffusion de l'information, Gestion des services et des ressources d'information, Informatique documentaire et technologies de l'information, Bibliothèques publiques, Milieu scolaire, et enfin un profil individualisé), avec, en plus, une spécialisation en archivistique.

Les étudiants auront donc plus d'options dans l'orientation de leurs études. À l'intérieur même des profils, les cours sont organisés en trois blocs dont au moins un permet un certain choix, contrairement au parcours rigide imposé par les anciennes concentrations. Les étudiants seront également davantage guidés grâce aux cours qu'on leur recommande de suivre, en harmonie avec le profil choisi.

Pour répondre aux connaissances et besoins particuliers de certains individus, surtout de ceux qui ont déjà fait un choix de carrière, l'École a prévu un profil individualisé, géré par un professeur remplissant le rôle de conseiller pédagogique. D'ailleurs, une politique de professeurs/conseillers pédagogiques a été établie pour l'orientation des étudiants tout au long de leurs études de maîtrise.

La spécialisation en archivistique permettra aux étudiants qui veulent devenir archivistes de ne suivre en deuxième année que des cours d'archivistique, et de recevoir, à la fin de leurs études, une maîtrise en bibliothéconomie et

sciences de l'information, avec la spécialisation en archivistique, inscrite sur le libellé du diplôme.

En deuxième année de maîtrise, quel que soit le profil ou la spécialisation, tous les étudiants devront suivre le cours Méthodes de recherche en sciences de l'information (3 cr) et le stage (4 cr/24 jours) en rapport avec leur profil ou leur spécialisation.

En deuxième année, l'option recherche est maintenue. Par contre, le mémoire de maîtrise (20 cr) est remplacé par des travaux dirigés (12 cr), formule plus adaptée aux exigences d'une formation professionnelle complète.

Pour les deux années de maîtrise, le programme passe de 51 crédits (maîtrise avec cours) ou 53 crédits (maîtrise avec mémoire) à 56 crédits, soit 28 crédits en première année (comparativement à 27 dans l'ancien programme) et 28 crédits en deuxième année (comparativement à 24 ou 26 crédits).

Voici quelques intitulés de cours que l'on retrouve en deuxième année de maîtrise: Développement et gestion des collections; Conservation et restauration; Catalogage automatisé; Recherche documentaire automatisée (2 cours); Création de bases de données documentaires; Structures et fonctions des logiciels documentaires; Implantation et gestion de systèmes automatisés; analyse de l'information et ordinateur; Thésaurus et bases de connaissances; Intelligence artificielle et systèmes experts; Télématique et réseaux; Économie de l'information; Création, organisation et évaluation de bibliothèques spécialisées; Marketing des services d'information; Institutions et documents officiels; Ressources et services d'information en sciences; Ressources et services d'information en sciences humaines et sociales; Ressources

Tableau 2 - ORGANISATION DU PROGRAMME DE MAÎTRISE EN BIBLIOTHECONOMIE ET SCIENCES DE L'INFORMATION

1ère année 28 crédits	BLT 6019 Sciences et proles- sions de l'informa- tion	BLT 6021 Fondements de l'archivistique 1	BLT 6022 Clientèles et milieu	BLT 6023 Fonds documentaires	BLT 6024 Organisation des documents et de l'information	BLT 6025 Analyse de l'information	BLT 6026 Communication de l'information	BLT 6027 Théorie de gestion des services et des ressources d'information	BLT 6028 Introduction à l'information documentaire	BLT 6029 Techno- logies de l'in- formation
	2 cr.	3 cr.	3 cr.	3 cr.	3 cr.	3 cr.	3 cr.	3 cr.	3 cr.	2 cr.

2e
année
28
crédits

BLT 6215
Méthodes de recherche en
sciences de l'information
3 cr.

SPECIALI- SATION EN ARCHIVIS- TIQUE	P R O F I L 3	OPTION RECHERCHE								
	Développement et gestion des fonds docu- mentaires	Création et gestion de catalogues	Analyses de l'information et bases de données	Repérage et diffusion de l'information	Gestion des services et des ressources d'information	Informatique documentaire et technologies de l'information	Bibliothèques publiques	Milieu scolaire	Profil individualisé	
ORIENT. PROF. Bloc 1 (15 cr.) BLT 6601 BLT 6602 BLT 6603 BLT 6604 ARV 1010	Bloc 1 (6 cr.) BLT 6531 BLT 6532	Bloc 1 (6 cr.) BLT 6221 BLT 6222	Bloc 1 (3 cr.) BLT 6251	Bloc 1 (6 cr.) BLT 6451 BLT 6452	Bloc 1 (3 cr.) BLT 6321	Bloc 1 (3 cr.) BLT 6351	Bloc 1 (3 cr.) BLT 6281	Bloc 1 (3 cr.) BLT 6561	Bloc 1 (3 cr.) BLT —	Bloc 1 et
Bloc 2 (3 cr.) BLT 6611 ARV 3010	Bloc 2 (3 cr.) BLT 6221 BLT 6541 ARV 1010	Bloc 2 (3 cr.) BLT 6231 BLT 6232	Bloc 2 (6 cr.) BLT 6261 BLT 6262 BLT 6263	Bloc 2 (3 cr.) BLT 6461 BLT 6462 BLT 6463	Bloc 2 (6 cr.) BLT 6331 BLT 6332 BLT 6333 BLT 6334 BLT 6335 BLT 6362	Bloc 2 (6 cr.) BLT 6261 BLT 6361 BLT 6362 BLT 6363 BLT 6364	Bloc 2 (6 cr.) BLT 6531 BLT 6321 BLT 6334 BLT 6335	Bloc 2 (6 cr.) BLT 6321 BLT 6571 BLT 6572 BLT 6573 1 cours en éduc.	Bloc 2 (6 cr.) BLT — BLT — d'un profil	Bloc 2
Bloc 3 (3 cr.) BLT 6621	Bloc 3 (3 cr.) BLT 6551	Bloc 3 (3 cr.) BLT 6241	Bloc 3 (3 cr.) BLT 6271	Bloc 3 (3 cr.) BLT 6471	Bloc 3 (3 cr.) BLT 6341	Bloc 3 (3 cr.) BLT 6371	Bloc 3 (3 cr.) BLT 6291	Bloc 3 (3 cr.) BLT 6581	Bloc 3 (3 cr.) BLT 6850	Bloc 3 (12 cr.) BLT 6870 travaux dirigés
ORIENT. RECH. Bloc 1 (6 cr.) BLT 6603 BLT 6604	Cours recom. BLT 6222 BLT 6231 BLT 6321 BLT 6333 BLT 6362 BLT 6571 BLT 6573 ARV 3010	Cours recom. BLT 6262 BLT 6363 BLT 6361 BLT 6451	Cours recom. BLT 6222 BLT 6321 BLT 6351 BLT 6361 BLT 6363 BLT 6451 BLT 6452 BLT 6461 BLT 6462 BLT 6463 BLT 6603 BLT 6604	Cours recom. BLT 6262 BLT 6263 BLT 6335 BLT 6361 BLT 6362 BLT 6363 BLT 6364 BLT 6572 ARV 3010	Cours recom. BLT 6222 BLT 6531 BLT 6351 BLT 6362 BLT 6451 BLT 6451 ARV 3010	Cours recom. BLT 6222 BLT 6251 BLT 6262 BLT 6451	Cours recom. BLT 6221 BLT 6532 BLT 6332 BLT 6335 BLT 6571 BLT 6361 BLT 6572 BLT 6362 BLT 6451 1 cours en éduc.	Cours recom. BLT 6531 BLT 6332 BLT 6335 BLT 6351 BLT 6361 BLT 6572 BLT 6362 BLT 6451	+ cours au choix	
Bloc 3 (12 cr.) BLT 6870										

BLT 6860
Stage
4 cr.

Autres cours:
BLT 6820 Séminaire de professeur Invité 3 cr.
BLT 6850 Travail individuel 3 cr.
Cours hors programme 0 cr. maximum

Autres cours:
BLT 6820 Séminaire de professeur invité 3 cr.
BLT 6850 Travail individuel 3 cr.
Cours hors programme 0 cr. maximum

BLT 6860
Stage
4 cr.

janvier 1989

Tableau 3

Objectifs de la maîtrise

1. À la fin de ses études, tout étudiant doit être en mesure de:

- 1.1 Manifester des attitudes en accord avec la philosophie de service et la déontologie qui gouverne toutes les professions de l'information.
- 1.2 Comprendre le contexte global et les principes du transfert de l'information dans ses dimensions politiques, économiques et sociales.
- 1.3 Comprendre le rôle et la fonction sociale de la bibliothèque, du service d'archives et des autres services d'information dans leur action culturelle, éducative et informationnelle.
- 1.4 Comprendre les principes du développement des collections, ceux de l'organisation et de la communication des documents et de l'information, ainsi que les principes de gestion des bibliothèques, services d'archives et autres services d'information.
- 1.5 Connaître les technologies utilisées pour la gestion de l'information.
- 1.6 Intégrer les connaissances, les habiletés et les attitudes acquises tout au long de sa formation.

2. et, selon son profil ou sa spécialisation, de:

- 2.1 Maîtriser les principes et les méthodes d'évaluation, d'acquisition et de conservation des documents et de l'information.
- 2.2 Identifier, analyser et évaluer les besoins et les comportements d'information des différentes clientèles.
- 2.3 Appliquer les théories cognitives et linguistiques au traitement, à la représentation et à la communication de l'information textuelle.
- 2.4 Maîtriser les principes et les méthodes spécifiques à l'organisation et au traitement des archives à des fins administratives et de recherche.
- 2.5 Maîtriser les principes et méthodes d'organisation de l'information en vue de la conception et de l'implantation des systèmes d'information.
- 2.6 Répondre aux besoins en information des différentes clientèles en fournissant cette information ou en guidant ces clientèles dans le repérage et l'interprétation de celle-ci.
- 2.7 Gérer un système ou un service d'information en utilisant les principes et les méthodes de gestion appropriés.

et services d'information dans le domaine des affaires; Ressources et services documentaires en mi-

lieu scolaire; Collections multimédias; Formation des utilisateurs; Bibliothèques publiques.

VII. CONCLUSION

Le nouveau programme constitue, croyons-nous, un réel progrès; il offrira aux étudiants à la fois plus de flexibilité et plus de diversité.

Pour que les modifications au programme germent dans un milieu favorable et portent fruit, l'EBSI devra agir sur plusieurs fronts à la fois: modifications du profil des étudiants, mise sur pied d'un programme de formation continue, recrutement de professeurs dont les compétences sont adaptées aux nouvelles exigences de formation, meilleure interaction avec les milieux susceptibles d'engager les diplômés, échanges plus nombreux avec les chercheurs des disciplines connexes, poursuite de l'excellence dans les activités de recherche, adaptation continue des méthodes et outils pédagogiques. Dans le domaine des nouvelles technologies, l'École a fait des progrès considérables et, dès l'automne 1989, elle disposera de trente-trois microordinateurs, cinq lecteurs de CD-ROM, une cinquantaine de logiciels généraux et spécifiques et dix bases de données sur CD-ROM. L'aménagement dans les nouveaux locaux au printemps 1990 devrait encore améliorer les conditions matérielles. Des débats-midi sur des problématiques de recherche, un programme de conférences et le renforcement des moyens de communication avec les diplômés et la profession devraient aider à fournir un climat favorable à la confrontation des idées et à la créativité.

Le Comité des études a déjà amorcé la mise en place de mécanismes d'évaluation continue et y consacrera toutes ses activités en 1989-1990. Il faut que l'EBSI puisse dorénavant s'adapter plus rapidement et avec moins d'à-coups. Déjà nous avons réalisé une maquette pour une banque de données d'offres d'emploi qui permettra de suivre l'évolution des besoins du marché, nous

avons prévu une harmonisation des mécanismes d'évaluation pour satisfaire à la fois les exigences de l'American Library Association, de l'Université de Montréal et du marché du travail. Nous sommes en train d'étudier la possibilité d'utiliser en partie les différents questionnaires d'évaluation mis au point pour sonder régulièrement les étudiants, les diplômés et les superviseurs de stages. Il nous faudra améliorer considérablement nos outils d'évaluation de l'enseignement et maintenir à jour certains dossiers: programmes d'études des écoles semblables à la nôtre, évolution du marché de l'emploi, écrits sur l'enseignement et la recherche dans notre domaine. Et nous entendons aussi consulter régulièrement les professionnels.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bernard Paulette, 1988. *Rencontre avec les employeurs - Document de synthèse*. Montréal: Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, 1988. 7 p.
- Bertrand-Gastaldy, Suzanne, 1988a. *Liste des modifications apportées au programme de 2e cycle depuis 1979*. Collab. Leila Naufal. Montréal: Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, octobre 1988. 11 p.
- Bertrand-Gastaldy, Suzanne, 1988b. *Les besoins du marché de l'emploi*. Collab. Renaud Lessard. Montréal: Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, 21 octobre 1988. 23 p.
- Bertrand-Gastaldy, Suzanne, 1988c. *Tableaux synoptiques des résultats des questionnaires étudiants et diplômés - Besoins de modifications (cinq tableaux)*. Montréal: Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, 23 octobre 1988. 29 p.
- CBPQ, 1987. *La pratique professionnelle: tâche du bibliothécaire professionnel*. Montréal: Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, Comité des conditions d'exercice de la profession, 1987. 7 p.
- CBPQ, 1988. *La situation du bibliothécaire professionnel au Québec, telle que perçue par un groupe d'experts; document-synthèse des résultats de la consultation conduite de janvier 1988 à mai 1988, soumis au Conseil d'administration de la CBPQ par le groupe de travail ad hoc sur l'évaluation du bibliothécaire professionnel*. Mai 1988. 21 p.
- Couture, Carol, 1988. *Comparaison d'exigence d'évaluation de programmes de formation*. Montréal: Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, avril 1988. 20 p.
- Cronin, Blaise, 1982. *The education of library-information professionals: a conflict of objectives*. London: Aslib, 1982. 20 p.
- Cyr, Jean-Marc, 1987a. *Quelques points forts et points faibles du programme de maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information et certaines suggestions en vue d'en améliorer la qualité: document de travail*. Montréal: Université de Montréal, Service pédagogique, mai 1987. 64 p.
- Cyr, Jean-Marc, 1987b. *Analyse d'incidents critiques en rapport avec le programme de maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information*. Montréal: Université de Montréal, Service pédagogique, mai 1987. 6 p.
- Cyr, Jean-Marc, 1988a. *Objets et questions d'évaluation. Préoccupation des membres du Comité des études et de l'Assemblée de l'École à l'égard du programme de maîtrise*. Montréal: Université de Montréal, Service pédagogique, février 1988. 50 p.
- Cyr, Jean-Marc, 1988b. *Le point de vue des étudiants sur le programme de maîtrise de l'École de bibliothéconomie et les sciences de l'information. Document de travail*. Montréal: Université de Montréal, Service pédagogique, octobre 1988. 172 p.
- Cyr, Jean-Marc, 1988c. *Le point de vue des diplômés sur le programme de maîtrise de l'École de bibliothéconomie et les sciences de l'information. Document de travail*. Montréal: Université de Montréal, Service pédagogique, octobre 1988. 186 p.
- Cyr, Jean-Marc et Paulette Bernhard, 1988a. *Questionnaire d'évaluation du programme de maîtrise à l'intention des étudiants de Maîtrise I et de Maîtrise II*. Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information / Service pédagogique. Université de Montréal, mars 1988. 15 p.
- Cyr, Jean-Marc et Paulette Bernhard, 1988b. *Questionnaire d'évaluation du programme de maîtrise à l'intention des diplômés*. Montréal, Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information / Service pédagogique, juin 1988. 9 p.
- EBSI, 1988. *Guide de l'étudiant 1988-1989*. Montréal: Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information. 139 p.
- Griffith, José-Marie et Donald W. King, 1986. *New directions in library and information science education*. Westport (Conn.): Greenwood Press / American Society for Information Science, 1986. 456 p.
- Harris, Roma M. et Joan Reid, 1988. *Career opportunities in library and information science: An Analysis of Canadian job advertisements in the 1980's*. *Canadian Journal of Information Science*, vol. 13 (Septembre 1988), pp. 17-29.
- Lajeunesse, Marcel, 1987. *L'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal: un quart de siècle de formation des professionnels de l'information (1961-1986)*. *Argus*, vol. 16, no 1 (mars 1987), pp. 3-8.
- Messier, Réal et Jean-Marc Cyr, 1977. *Description des principales données recueillies par l'Analyse de besoins réalisée par l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal*. Montréal: Université de Montréal, mai 1977. 198 p.
- Moore, Nick, 1987. *The emerging markets for librarians and information workers*. London: British Library, 1987. 162 p.
- Munger, Denys, 1973/1974. *Liste des tâches professionnelles du bibliothécaire*. *Argus*, vol. 2, no 4, (mai-août 1973), pp. 65-68; *Argus*, vol. 3, no 6, (nov.-déc. 1974), pp. 70-73.
- Naufal, Leila et Suzanne Bertrand-Gastaldy, 1988. *Propositions de modifications à apporter au programme, formulées au Comité des études depuis 1979*. Montréal: Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, octobre 1988. 5 p. et annexes.
- Perennou-Soenen, Hélène, 1984. *Le marché de l'emploi des professions de la documentation*. Thèse de doctorat, Paris: Université de droit, d'économie et de sciences sociales (Paris II), Institut français de Presse et de sciences de l'information, 1984.
- Reicher, Daniel et Marcel Lajeunesse, 1979. *Le nouveau programme de maître à l'École de bibliothéconomie: genèse et organisation*. *Argus*, vol. 8, nos 3-4 (mai-août 1979), pp. 43-48. □

Argus est saisi et mis en page par:

Créations VMC Enr.

(514) 441-4913

Le contexte législatif de la pratique professionnelle des bibliothécaires au Québec

Céline Amnotte

Directrice des services documentaires Martineau et Walker

L'auteur dresse un tableau des principales lois ayant une incidence directe ou indirecte sur la pratique professionnelle quotidienne des bibliothécaires au Québec. Cet impact est analysé sous trois aspects: le bibliothécaire face à sa profession, le bibliothécaire dans son milieu de travail, et face à ses usagers et à la société. Tous les secteurs professionnels sont abordés et l'accent est mis sur les services aux usagers. Cette brève analyse s'ouvre enfin sur une perspective plus globale du bibliothécaire dans la société.

The author presents a study of the most important laws affecting librarians in their daily professional practice in Quebec. Their impact is analysed at three different levels: the librarian and his profession, the librarian in his work environment and finally his interaction with library users and society. All professional areas are analyzed and a special emphasis is placed on services to users. This brief analysis is finally expanded to the wider perspective of the librarian and society.

Comme nous le remarquons tous, les lois et les règlements sont de plus en plus présents dans notre société. Plus d'un facteur concourent à créer cet état de fait: l'intervention croissante de l'État dans de nombreux secteurs, l'adoption de lois socialisantes comme la Loi de protection du consommateur ou la Loi sur l'assurance-automobile, le plus grand rôle des cours depuis l'avènement des Chartes des droits de la personne, la présence des médias et la récente augmentation des poursuites contre divers professionnels.

Il importe donc, comme citoyen et plus particulièrement comme bibliothécaire professionnel, d'apprendre à se retrouver dans ce dédale plutôt rébarbatif au premier coup d'oeil.

Cet article vise à donner un aperçu des principales lois et réglementations touchant directement ou indirectement la pratique quotidienne des bibliothécaires professionnels. Il ne prétend pas être exhaustif - ce qui risquerait d'être long et fastidieux - ni constituer un essai sur l'avenir de tel ou tel domaine du droit.

Nous examinerons d'abord les principales lois concernant le

bibliothécaire professionnel face à sa profession, ensuite dans son milieu de travail, et enfin face à ses usagers et à la société.

I. LE BIBLIOTHÉCAIRE ET SA PROFESSION

La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec a été constituée par une loi adoptée en 1969¹. Cette loi établit les fonctions du bibliothécaire professionnel, les buts de la Corporation, les qualités académiques requises pour les membres et autorise la Corporation à adopter des règlements pour la conduite de ses affaires. Certains règlements concernant l'admission des membres, les cotisations et les qualités exigées, doivent être adoptés en assemblée générale et publiés dans la Gazette officielle du Québec. Par exemple, l'assemblée générale du congrès de mai 1989 a voté une modification au règlement concernant les membres titulaires et associés, ainsi que les cotisations. Cette modification au règlement a été publiée dans la Gazette officielle du Québec, partie 2, du 19 juillet dernier².

La loi constituant la Corporation réserve le titre de bibliothécaire

professionnel aux membres de la Corporation et prévoit des peines pour quiconque enfreint cette disposition.

En vertu des articles 7c et 7h de la Loi, la Corporation a adopté des règlements de régie interne, concernant notamment les dirigeants, les finances, les comités et les élections. Ces règlements doivent être ratifiés par l'assemblée générale.

En plus du règlement concernant les membres, la Corporation a adopté un code d'éthique professionnelle, lequel a été enrichi par un code de déontologie, préparé par un comité de la Corporation et présenté au congrès de 1978. Ce code établit les devoirs et obligations du bibliothécaire envers la société, le client et la profession.

Le comité des conditions d'exercice de la profession de la Corporation a rédigé un manuel des tâches du bibliothécaire. Celles-ci sont organisées autour des axes suivants: administration, gestion des ressources documentaires, organisation et traitement des ressources documentaires, diffusion de l'information documentaire, enseignement et recherche, développement de la profession et

perfectionnement, consultation et gestion de la documentation administrative.

Un dernier aspect réglementant notre pratique professionnelle est celui de l'agrément des écoles de bibliothéconomie et des sciences de l'information par l'American Library Association. Cet agrément du programme de maîtrise de nos écoles oblige celles-ci à tendre vers l'excellence dans la formation de leurs diplômés et invite la profession à se renouveler.

II. LE BIBLIOTHÉCAIRE ET SON MILIEU DE TRAVAIL

A. Lois du travail

Quelque soit son milieu de travail, le bibliothécaire doit composer avec un certain nombre de lois et de règlements, notamment avec des lois du travail, parfois complexes.

Le Code du travail du Québec³, le Code canadien du travail⁴, la Loi sur les normes du travail⁵, la Loi sur la santé et la sécurité du travail⁶, la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles⁷ ne sont que les principales lois s'appliquant à l'ensemble des secteurs. Les notions de santé et sécurité au travail semblent peut-être éloignées de nos préoccupations. Pourtant, qu'il suffise de songer au retrait préventif des employées enceintes travaillant devant des écrans cathodiques. Une telle mesure oblige alors le bibliothécaire responsable à revoir l'organisation des tâches de son équipe pour une période donnée et, selon le personnel disponible, peut parfois entraîner l'abandon d'un service pour un certain temps. Quant à la Loi sur les normes du travail, elle constitue une pièce majeure de nos lois du travail, en ce sens qu'elle s'applique à tous les travailleurs, syndiqués ou non. Elle régit notamment la durée du travail, et le droit à des congés annuels payés⁸.

Il est nécessaire de souligner qu'en vertu de notre régime fédéral, les parlements fédéral et provincial peuvent avoir tous deux compétence pour agir en matière de relations de travail. Cependant, la province a généralement juridiction en matière de relations de travail. Toutefois, la compétence fédérale s'impose, par exemple dans une entreprise dont l'activité principale est de juridiction fédérale, comme les télécommunications.

Dans le secteur public, les conventions collectives sont le moteur de toute l'organisation du travail, tant au niveau des tâches, qu'au niveau des salaires et de l'embauche par exemple. En plus des lois mentionnées précédemment, une foule de lois et de règlements viennent régir les fonctions publiques et leurs struc-

tures administratives, les activités syndicales, les conventions collectives, les négociations et les conflits de travail, sans parler des décrets et des lois spéciales.

Pour terminer, rappelons que d'autres lois importantes ont des incidences directes sur nos milieux de travail. Mentionnons notamment la Charte de la langue française⁹ pour ce qui concerne la francisation des entreprises par exemple, les Chartes des droits de la personne pour les questions de discrimination et de harcèlement sexuel^{10,11}, la Loi sur la sécurité dans les édifices publics¹² au chapitre des normes que l'employeur doit respecter, la Loi sur la Fête nationale¹³ pour les congés fériés, la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées¹⁴ qui précise les obligations de l'employeur vis-à-vis ses

NCR CANADA LTÉE

DIVISION DE TRAITEMENTS D'IMAGES

Des solutions qui vous feront économiser espace, temps et argent

- ☐ MICROFICHE
- ☐ MICROFILM
- ☐ IMPRESSION AU LASER
- ☐ ÉQUIPEMENTS
- ☐ FOURNITURES

**• NCR • CANON • FUJI • XIDEX • MINOLTA •
• AGFA • RING KING •**

POUR PLUS D'INFORMATION:

1675, Trans-Canada
Dorval, Québec H9P 1J2
Montréal: (514) 684-9760
Extérieur: (514) 336-2311

employés, les programmes d'accès à l'égalité autorisés par les Chartes et établissant une discrimination positive pour certaines catégories d'employés éventuels, comme les femmes ou les minorités ethniques.

B. Secteurs de pratique professionnelle

Dans chacun de nos secteurs de pratique professionnelle, d'autres lois, normes ou règlements interviennent pour régir de nombreux aspects de notre travail.

Dans les bibliothèques municipales, les structures et les normes administratives déterminent souvent l'existence même d'une bibliothèque, sinon à tout le moins son fonctionnement. En effet, aucune loi ni aucun règlement n'oblige une municipalité à établir une bibliothèque, encore moins d'engager un bibliothécaire pro-

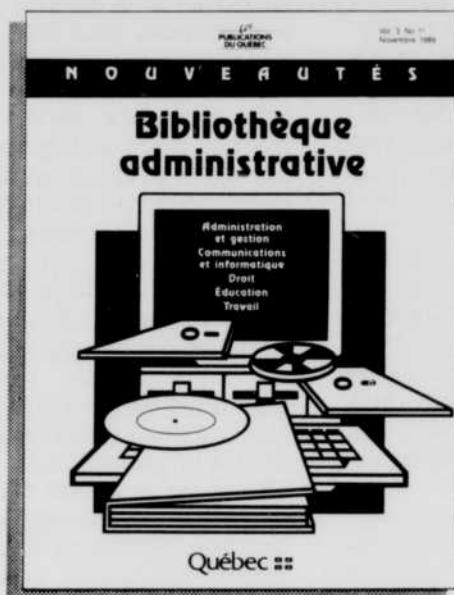
fessionnel. En vertu du Code municipal du Québec, article 524, sous la section VII intitulée «De l'aide à l'agriculture, à l'horticulture et aux établissements de charité» (!), les municipalités sont autorisées à adopter des règlements pour établir et/ou maintenir des bibliothèques publiques¹⁵. Le volume et la complexité de cette réglementation varieront selon la taille de la municipalité et l'importance qu'y accorderont les élus municipaux. La Loi sur les cités et villes¹⁶ autorise également les conseils municipaux à créer des bibliothèques publiques et à les maintenir. Le fonctionnement, le financement et la gestion des bibliothèques municipales, de même que l'embauche du personnel y oeuvrant, relèvent donc de la discrétion des conseils municipaux.

Les bibliothèques publiques, de façon plus générale, sont régies

par la Loi sur les bibliothèques publiques¹⁷, laquelle a institué la Commission des bibliothèques publiques du Québec, ses devoirs et fonctions.

Les Bibliothèques nationales du Canada et du Québec^{18,19}, de même que la Bibliothèque de l'Assemblée nationale²⁰ et celle du Parlement du Canada²¹ font l'objet de dispositions particulières. La Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec a été modifiée en 1988, et les modifications sont entrées en vigueur en avril 1989. Elles visaient à constituer la Bibliothèque nationale en corporation, la désignant comme mandataire du gouvernement et établissant ses fonctions. Mentionnons enfin les règlements sur le dépôt légal, tant fédéral que provincial, adoptés en vertu de la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec²² et de la Loi sur la Bibliothèque nationale du Canada²³.

L'INDISPENSABLE !



Québec

Nouveautés de la Bibliothèque administrative

Pour être au courant des dernières publications en administration et gestion, communication et informatique, droit, éducation et travail, acquises par la Bibliothèque administrative, il vous faut **Nouveautés de la Bibliothèque administrative**.

Abonnement annuel
comprend 12 numéros.

40 \$

Abonnement et information
Les Publications du Québec
Service à la clientèle - Abonnement
7, chemin Bates
Ville d'Outremont (Québec)
H2V 1V6
Tél. : (514) 270-7172



Les bibliothèques publiques et nationales sont, à l'instar des bibliothèques municipales, également régies par des normes administratives et gouvernementales qui ont un impact important sur leur développement. Par exemple, les documents administratifs pour les subventions aux bibliothèques, les normes pour les bibliothèques d'hôpitaux, les exigences du Secrétariat d'État pour l'alphabétisation.

Jusqu'en juillet 1989, les bibliothèques scolaires relevaient de l'article 475 de la Loi sur l'instruction publique, lequel donnait aux commissions scolaires l'autorisation d'assumer le coût de l'établissement, du maintien et du développement des bibliothèques scolaires. La nouvelle loi sur l'instruction publique, adoptée en 1988 et entrée en vigueur en juillet 1989, ne contient aucune disposition précise sur les bibliothèques scolaires²⁴. Elles sont gérées par l'article 472 concernant les règles budgétaires sur les dépenses de fonctionnement des commissions scolaires, et les articles 230 et 7 qui traitent des manuels scolaires et du matériel didactique devant être mis gratuitement à la disposition des élèves par les commissions scolaires. Ces nouvelles dispositions confèrent aux bibliothèques scolaires un statut encore plus précaire qu'auparavant.

Des commissions d'étude, telles la Commission Sauvageau sur les bibliothèques publiques et la Commission Bouchard sur les bibliothèques scolaires, ont établi le portrait, plutôt alarmant, de la situation dans leur secteur respectif et tentent d'amener les gouvernements à légiférer dans le sens du développement de nos bibliothèques. Ces commissions et autres projets sont importants car ils permettent d'obtenir un consensus du milieu sur certaines recommandations et de donner ainsi l'heure juste aux différents intervenants.

La Loi sur les archives nationales du Canada, telle que modifiée en 1987, établit la mission de cet organisme, soit essentiellement de conserver les documents privés et publics d'importance nationale et d'en favoriser l'accès²⁵. Au Québec, la Loi sur les archives concerne également les archives publiques et privées, et définit les organismes réputés publics ainsi que leurs obligations quant à la gestion des documents²⁶. Ces dispositions tant fédérales que provinciales, ont un impact certain sur la pratique des bibliothécaires oeuvrant dans les organismes publics.

Pour terminer ce court chapitre sur le secteur public, ajoutons que la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre²⁷ oblige tout organisme public à effectuer ses acquisitions auprès de libraires agréés, en vertu de deux règlements de cette même loi^{28,29}.

Dans le secteur privé, secteur où les services documentaires sont appelés à une grande croissance, aucune loi n'intervient directement dans le travail des bibliothécaires, comme c'est le cas des professionnels oeuvrant dans les bibliothèques municipales ou scolaires par exemple, sauf bien sûr en ce qui concerne les lois du travail et les lois régissant les relations entre le professionnel, ses usagers et la société, dont nous parlerons plus loin.

Ce sont plutôt les lois du marché qui s'appliquent, à l'échelle de nos services bien sûr. Il importe alors de bien connaître les structures administratives, la culture de l'organisation et les priorités de la direction, et de tenter alors de faire la promotion des intérêts de notre bibliothèque.

Rappelons enfin que l'aménagement des bibliothèques est régi par la Loi sur la sécurité dans les édifices publics, ainsi que par diverses normes administratives

des organisations et des gestionnaires des édifices. Soulignons enfin l'existence de la Loi sur les produits dangereux³⁰ en vertu de laquelle des employés peuvent exiger de connaître la nature des produits fabriqués ou conservés dans l'édifice où est située la bibliothèque.

III. LE BIBLIOTHÉCAIRE, SES USAGERS ET LA SOCIÉTÉ

Le bibliothécaire, par ses fonctions de sélection, d'organisation et de diffusion de l'information, est plus particulièrement touché par un ensemble de lois ayant un impact sur sa pratique professionnelle.

Les lois québécoise et canadienne sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels^{31,32,33} concernent le bibliothécaire sous plusieurs rapports. D'abord, si le professionnel pratique dans le domaine public ou para-public, il a le devoir de rendre accessibles les documents devant l'être pour tous les usagers. Par exemple, un bibliothécaire oeuvrant dans une société d'état ne peut refuser l'accès à un document à un citoyen qui en fait la demande, sauf bien sûr pour les documents classés confidentiels. D'autre part, un bibliothécaire travaillant dans le secteur privé ou dans un organisme autre que celui ayant produit le document recherché doit faire en sorte d'obtenir ce document.

Au chapitre de la protection des renseignements personnels, nous sommes concernés étant donné les informations personnelles dont nous disposons sur nos usagers. Ces notions font appel au droit à la protection de la vie privée et de la liberté d'expression dans le choix de ses lectures et activités. Plusieurs cas éclairants à ces égards sont survenus aux États-Unis. Notons par exemple, une bibliothèque du Colorado à laquelle la police avait demandé

de contribuer à l'enquête concernant l'individu accusé d'avoir tenté d'assassiner le Président Reagan en 1980, en dévoilant les habitudes de lecture de celui-ci, ou encore l'utilisation des dossiers des usagers de certaines bibliothèques par des agents du FBI durant les années 60 pour découvrir des informations concernant des opposants à la guerre du Vietnam³⁴. À l'instar de l'American Library Association, qui a adopté une politique à ce sujet, les professionnels québécois doivent réfléchir à cette question de la protection de la vie privée des usagers et de la liberté d'expression.

Face à nos usagers, nous sommes tenus, en vertu de notre code de déontologie, au secret

professionnel, tant au niveau des renseignements personnels qu'au niveau des demandes de référence. À cette exigence du secret professionnel peut s'ajouter, selon l'organisation ou l'entreprise où pratique le bibliothécaire, l'aspect confidentialité des dossiers, particulièrement dans des secteurs compétitifs, comme les affaires ou la recherche scientifique.

Les délicates questions de censure, de diffamation, de littérature haineuse ou de propagande nous concernent tous, dans la mesure où l'information constitue notre matière première. Il faut toujours avoir ces notions à l'esprit dans le développement de nos collections et la diffusion de nos services afin d'éviter d'éventuelles poursuites en responsabilité pour

diffamation, ou des poursuites invoquant une atteinte aux droits et libertés. Ces questions peuvent paraître loufoques à plusieurs, mais la profusion d'informations et d'opinions contradictoires dans notre société ne nous mettent pas à l'abri de tels événements.

Nous avons évoqué à quelques reprises déjà le rôle grandissant des Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés. Nous devons en tenir compte tant dans les relations de travail, pour éviter toute situation de discrimination, que dans nos relations avec les usagers, peut-être plus particulièrement dans les bibliothèques publiques et scolaires, où les clientèles proviennent de multiples horizons.

**PIERRE
LAROCHELLE**

reliure inc.

615, 4ème RUE
SHAWINIGAN, QC G9N 1G9
(819) 537-1617
1-800-567-9373

- SPÉCIALISTE EN RELIURE DE LIVRES DE BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES
- LAMINAGE DE CARTE GÉOGRAPHIQUE OU TOUT AUTRE DOCUMENT (SANS LIMITE DE GRANDEUR)
- SERVICE RAPIDE
- PRIX COMPÉTITIFS
- NOUS EMPLOYONS TOUJOURS DES MATÉRIAUX DE PREMIÈRE QUALITÉ

**Depuis 25 ans, nous offrons un service de
qualité à travers toute la province.**

Pierre D. Larochelle, prés.

La Loi canadienne sur le droit d'auteur³⁵ mérite à elle seule de longues et sérieuses analyses. Qu'il suffise de mentionner son impact dans notre pratique quotidienne au chapitre de l'utilisation des informations obtenues par des recherches sur des banques de données, des innombrables photocopies faites dans nos différentes institutions et de la disponibilité de logiciels dans certaines bibliothèques. La nouvelle loi sur le droit d'auteur, adoptée en 1988, a conservé la notion «d'utilisation équitable» des oeuvres dans les bibliothèques, maintenant notre rôle de diffuseur de l'information dans une zone grise un peu difficile à soutenir face aux créateurs. Cette loi modifiée ouvre la porte aux nouvelles technologies, telle l'informatique et les supports audio-visuels. Il reste à souhaiter que le gouvernement canadien parvienne à trouver une manière équitable de respecter les droits des créateurs et ceux des citoyens d'avoir accès à l'information.

D'autre part, les bibliothécaires doivent bien connaître la protection contenue dans les contrats signés avec les serveurs de banques de données et les producteurs de logiciels. Cette protection contractuelle est souvent la seule garantie des diffuseurs et des créateurs.

Un des éléments importants de la nouvelle Loi sur le droit d'auteur est l'utilisation des oeuvres des écrivains dans les bibliothèques. La Commission canadienne de droit du prêt public verse aux écrivains, depuis trois ans maintenant, une compensation financière pour l'utilisation de leurs oeuvres dans les bibliothèques publiques et universitaires, par le biais de sociétés de gestion collective formées par les auteurs. Des bibliothèques anglophones et francophones, représentatives de ces deux secteurs, ont été choisies et collaborent avec la Commission pour compiler ces informations.

Une autre question, concernant plus particulièrement les bibliothèques de droit, est celle de l'admissibilité en preuve devant une Cour de documents sur microfiches ou d'imprimés d'ordinateur. De plus, un bibliothécaire peut être amené à signer un affidavit confirmant avoir fait une recherche sur telle banque de données, à telle date.

À plusieurs égards, le législateur a été dépassé par l'évolution très rapide de la technologie informatique et cette situation a créé certains vides juridiques. Cette faiblesse de la législation nous concerne tous, considérant notre utilisation croissante de la technologie dans nos milieux respectifs et les difficultés que nous rencontrons par exemple dans la question du droit d'auteur sur les logiciels, la disponibilité d'informations sur nos usagers ou l'utilisation des banques de données.

EN CONCLUSION

Bien d'autres questions auraient pu être abordées dans cet article. Il s'agissait plutôt de faire succinctement un portrait de la situation législative dans laquelle évoluent les bibliothécaires professionnels au Québec, et de souligner l'importance de l'environnement législatif dans notre pratique. Nous avons tenté de traiter les éléments les plus importants sans alourdir cette brève analyse par trop de détails.

L'essentiel est d'être sensibilisé à l'importance des lois et de demeurer à l'affût de l'actualité et de l'évolution de notre législation. En effet, tout tableau de nos lois, aussi exhaustif soit-il, ne sera plus valable dans quelques mois, voire quelques semaines. Les secteurs de l'information, des communications et de la culture en général évoluent rapidement dans nos sociétés. Il serait souhaitable que tous les intervenants du milieu de l'information et des bibliothèques, les associations professionnelles et les autres groupes de pression

travaillent ensemble pour influencer l'évolution des lois qui nous gouvernent. Les bibliothécaires ne peuvent se permettre de laisser passer les Gazettes officielles s'ils veulent participer à ces changements et, surtout, y contribuer.

SOURCES

1. *Loi constituant la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec*, L.Q. 1969, c. 105.
2. *Règlement modifiant le règlement concernant les membres*, G.O.Q. 1989.II.3538.
3. *Code du travail*, L.R.Q., c. C-27.
4. *Code canadien du travail*, L.C., c. L-2.
5. *Loi sur les normes du travail*, L.R.Q., c. N-1.1.
6. *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, L.R.Q., c. S-2.1.
7. *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*, L.R.Q., c. A-3.001.
8. Brière, Jean-Yves, Clermont, Yves. *Loi annotée sur les normes du travail*. Québec: Publications du Québec, 1988.
9. *Charte de la langue française*, L.R.Q., c. C-11.
10. *Charte des droits et libertés de la personne*, L.R.Q., c. C-12.
11. *Charte canadienne des droits et libertés, Partie I de la Loi constitutionnelle de 1982, constituant l'annexe B de la Loi de 1982 sur le Canada*, (R.U.), 1982, c. 11.
12. *Loi sur la sécurité dans les édifices publics*, L.R.Q., c. S-3.
13. *Loi sur la Fête nationale*, L.R.Q., c. F-1.1.
14. *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*, L.R.Q., c. E-20.1.
15. *Code municipal*, L.R.Q., c. C-27.1.

16. *Loi des cités et villes*, L.R.Q., c. C-19.
17. *Loi sur les bibliothèques publiques*, L.R.Q., c. B-3.
18. *Loi sur la Bibliothèque nationale du Canada*, L.C., c. N-12.
19. *Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec*, L.R.Q., c. B-2.1. (modif. par L.Q., 1988, c. 42).
20. *Loi sur l'Assemblée nationale*, L.R.Q., c. A-23.1.
21. *Loi sur le Parlement du Canada*, L.C., c. P-1.
22. *Règlement sur le dépôt légal*, R.R.Q., c. B-2, r2.
23. *Règlement sur le dépôt de livres à la Bibliothèque nationale*, C.R.C., Vol. XII, c. 1109, p. 8981.
24. *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q., c. I-13.3 (modif. par L.Q., 1988, c. 84).
25. *Loi sur les archives nationales du Canada*, L.C., 1987, c. 1.
26. *Loi sur les archives*, L.R.Q., c. A-21.1.
27. *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*, L.R.Q., c. D-8.1.
28. *Règlement sur l'agrément des librairies*, R.R.Q., c. D-8.1, r.4.
29. *Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées*, R.R.Q., c. D-8.1, r.1.
30. *Loi sur les produits dangereux*, L.C., c. H-3.
31. *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, L.R.Q., c. A-2.1.
32. *Loi sur l'accès à l'information*, L.C., c. A-1.
33. *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.C., c. P-21.
34. B.M. Kennedy, «Confidentiality of Library Records: A Survey of Problems, Policies, and Laws», (1989) 81 *Law Library Journal* 731, à la p. 734.
35. *Loi sur le droit d'auteur*, L.C., c. C-42; L.C. 1988, c. 15.

Abréviations:

- C.R.C.:** Codification des règlements du Canada
- G.O.Q.:** Gazette officielle du Québec
- L.C.:** Lois du Canada
- L.R.Q.:** Lois refondues du Québec
- R.R.Q.:** Règlements refondus du Québec □

À VOTRE SERVICE
DEPUIS
1946

PERIODICA INC.

**AGENCE INTERNATIONALE
INTERNATIONALE SUBSCRIPTION
D'ABONNEMENTS AGENCY**

- Entreprise canadienne-française.
- Service professionnel d'abonnement.
- Gestion informatisée.
- Service personnel aux collectivités.

1155, avenue Ducharme, Outremont, Qué., H2V 1E2
C.P. 444, Outremont, Qué., H2V 4R6
Tél.: (514) 274-5468 Fax: (514) 274-0201
Pour le Québec et l'Outaouais: 1-800-361-1431

Les bibliothécaires en otage?*

Benoît Lacroix

Chercheur associé, Institut québécois de recherche sur la culture

L'avantage pour une conférence d'ouverture est qu'elle sera corrigée au besoin par les travaux qui vont suivre. Après 20 ans d'expérience vous en avez entendu bien d'autres. Ce soir, vous avez affaire à un historien de la culture populaire. Or les historiens ont la célèbre réputation de réveiller les morts mais... pour mieux endormir les vivants. Quand même! L'ancien professeur d'histoire du livre que je fus durant 10 ans à L'École des bibliothécaires (c'était son nom) à l'Université de Montréal m'invite à vous poser une question tendancieuse: seriez-vous, comme par hasard, en tant que professionnel du LIVRE, en OTAGE? C'est-à-dire retenus, gardés, surveillés, prisonniers d'une nouvelle culture technique et sur-informatisée, plus visuelle que livresque, plus orale même qu'écrite. Alors le livre, malgré lui, serait peu à peu renvoyé à l'arrière-scène, peut-être même ici et là sacrifié à des administrations armées, à des budgets totalitaires qui vous tiennent enchaînés.

Est-ce exagéré d'employer un tel vocabulaire? Sans faire de crise de jalousie, n'est-il pas étonnant que stades et musées - et je pense à la Pyramide du Louvre - obtiennent de plus en plus la part du lion? Assistons-nous au

triomphe définitif de la culture visuelle? À l'âge du vidéo-clip, du vidéo-disque, du film en série, du logiciel, des écrans de toutes catégories, comment encore parler du livre et de l'imprimé avec enthousiasme? De toute façon, n'y a-t-il pas déjà trop de livres publiés sans être lus? Le fait que l'écrit change de support, que le premier responsable du livre, le bibliothécaire, doive composer avec les sciences de l'information, que les bibliothèques publiques ainsi que les maisons de la culture conservent enregistrements sonores et images, qu'elles organisent des activités culturelles variées, tout cela ne signifie-t-il pas que la profession doit changer de nature, ce qui serait pire encore qu'être simple otage de la nouvelle culture¹.

Il arrive que le livre subisse une autre attaque subtile, celle dont parlait dernièrement le penseur américain Allan Bloom. Voici un texte révélateur d'une certaine forme de culture à l'horizon, et je le cite en sachant que les «masculinistes» et «ségrégationnistes», qui écoutent ne seront pas nécessairement d'accord. Mais pour un historien de la culture, qu'il le veuille ou non, la citation est inévitable: «Vrais dépositaires de l'antique structure du pouvoir qu'ils enseignent au moyen des textes sacrés..., les livres sont importants mais en tant qu'ennemis à abattre. Les livres que nous lisons sont tous écrits par des mâles occidentaux blancs et ce sont des instruments de domination des femmes, des gens de

couleur; ils représentent le pouvoir dominant du colonialisme et de l'impérialisme. Il faut les démonter pour en révéler les secrètes volontés de puissance de leurs auteurs...» Comment les remplacer? Allan Bloom prévoit malicieusement: «Par les exercices de croissance personnelle maintenant à la mode et de préférence dans une perspective exotique»².

LE LIVRE ENTRE-T-IL DANS UNE ÈRE NOUVELLE?

«Après les règnes successifs du livre roulé (le *volumen*, depuis le III^e millénaire av. J.-C.) et du livre plié en cahiers (le *codex*, apparu dans les premiers siècles ap. J.-C.), voici le livre affiché sur écran, à l'aube du III^e millénaire. Un bouleversement plus radical que ne le furent, dans l'histoire du *codex*, l'adoption d'une écriture cursive, la diffusion du papier de chiffons, voire à l'invention de l'imprimerie: le texte, séparé de son support, circule à travers le monde à la vitesse foudroyante des télécommunications...

La nouvelle technique a déjà trouvé son terrain d'élection. C'est grâce à elle que la «Bibliothèque de France» annoncée par François Mitterand le 14 juillet 1988 doit «ouvrir tous les champs de connaissance» et «être à la portée de tous». Le lecteur

* Il s'agit du texte de la conférence d'ouverture réalisée le 25 mai 1989 dans le cadre du 20^e Congrès annuel tenu au Château Mont Ste-Anne à Beaufort. Ce texte n'a pas été soumis au Comité de lecture.

y viendra pour pianoter sur un clavier; les pages demandées lui seront transmises sur écran, éventuellement reproduites sur papier, que le livre se trouve à Paris, à Aix-en-Provence, voire à Princeton. Et réciproquement, cette bibliothèque futuriste pourra communiquer les références qu'elle détiendra à celles qui lui seront associées»³.

Entre temps s'élabore un rapport de force entre une **culture acquise** davantage dominée par le mot, le dit, l'écrit, le transcrit, et une **culture visuelle nouvelle**. Deux univers culturels s'affrontent. Comme avant la découverte de l'imprimerie au XVe siècle.

Cette bataille remonte même aux présocratiques quand, quelque 480 ans avant notre ère, Héraclite d'Ephèse disait que les yeux étaient des témoins plus précis que les oreilles et déjà, longtemps avant, les Chinois prétendaient qu'une image valait 1000 mots.

Nous nous souviendrons que l'invention de l'imprimerie en Occident par Gutenberg, XVe siècle, a eu un effet massif sur les cultures orales de l'époque. *Verba volant, scripta manent!* Le prestige de l'imprimé est tel que la tradition orale est quelque peu mise au rancart par les théoriciens d'Église. Le théâtre religieux devient suspect. Les artistes, les peintres, tous les gens de l'audio-visuel doivent quitter les lieux sacrés influencés de plus en plus

par le texte imprimé. Des litanies bibliographiques sont créées en faveur du livre, roi et souverain de la culture⁴. La Bible devient le best-seller de l'univers culturel et elle le demeure encore maintenant. À cause d'elle, les protestants sont catégoriques: au centre de l'église, il y a la chaire, *the pulpit*. **Ce qui est écrit est écrit.** Il ne faut surtout pas ajouter au texte reçu. L'imprimerie crée une aristocratie de la culture; la bibliothèque devient *le nouveau sanctuaire de cette culture*. Encore en 1950, un éminent écrivain H.-I. Marrou, déclare que la religion chrétienne est avant tout une religion du livre. Après la découverte de l'imprimerie (XVe siècle), nous avons été entraînés à penser que *l'homme cultivé* par excellence serait l'homme du livre, la femme du livre. L'imprimerie jouait un rôle quasi magique dans notre évaluation de la culture même populaire et se trouvait dès lors au service de la classe dirigeante.

Suivons la route des dates. En 1839, début de la photographie qui favorise nettement la diffusion du visuel. Mais en 1876 et 1901, avec le téléphone et la télégraphie, la culture orale reprend le dessus. Arrive vers 1895 le cinéma: autre victoire du visuel. Mais en 1920, victoire de l'oral par la radio. Au début du siècle, se prépare une sorte de mini-paix: la télévision, une forme de compromis culturel entre le visuel (qui risque de l'emporter) et l'oral qui traîne de la patte. La dernière étape de l'histoire des médias, nous la connaissons: retour du visuel, l'oral à travers le visuel, des enseignants préfèrent l'audio-visuel à l'écrit et les symboles parlants à la lecture des textes.

L'écrit avait figé le mot, l'image va le ressusciter, le micro va l'amplifier et le vidéotex va le diffuser. La mythologie moderne consacre le règne de l'image. Le schéma présocratique du visuel et de l'oral, en tant que premières sources du



Librairie

Demarc

inc

UN RESEAU DE SERVICES DANS UN RESEAU DE LIBRAIRIES

DES STRUCTURES UN PERSONNEL DES SERVICES DES LIVRES	SOLIDEMENT ETABLIES DEPUIS DES DECENNIES ACCUEILLANT DYNAMIQUE ET COMPETENT L'OFFICE PERSONNALISE LA COMMANDE SPECIALE QU'ON ECOUTE
--	---

UN SYSTEME INFORMATIQUE A VOTRE SERVICE
ENCORE PLUS DE NOUVEAUTES POUR REPONDRE
A UNE CLIENTELE TOUJOURS PLUS SPECIALISEE.

POUR MONTRÉAL (06A)	1691, EST RUE FLEURY (514) 384-9920
POUR LES LAURENTIDES (06B)	CARREFOUR DU NORD, ST-JÉRÔME 432-9100
POUR LA MONTÉRÉGIE (06C)	LES PROMENADES ST-BRUNO (514) 653-0546
POUR LAVAL (06E)	CENTRE COMMERCIAL DUVERNAY (514) 661-6000
POUR L'ESTRIE (05)	CARREFOUR DE L'ESTRIE (819) 569-9957
POUR L'OUTAOUAIS (07)	LES GALERIES DE HULL (819) 770-4058
POUR LA MAURICIE (04)	CARREFOUR DES BOIS-FRANCS VICTORIAVILLE (819) 758-9449

POUR PLUS D'INFORMATION
UN SEUL NUMÉRO (514) 384-9920
DEMANDER: JEAN-CLAUDE GUICHARD OU LOUISE TREMBLAY

savoir, est réhabilité. L'écrit retient tout au plus un statut d'aide-mémoire. L'entrée de la radio et de la télévision sur le marché de la culture et dans les programmes d'éducation populaire a ainsi changé les pièces du jeu. Les nouveaux palais de la culture seraient-ils les musées d'art populaire, les maisons de la culture, les centres multimédias, plus que les bibliothèques au sens strict du terme? Les budgets accordés à la création de nouveaux musées risquent de laisser pour compte les budgets accordés aux «vieilles» bibliothèques. Et vous voilà professionnels du livre en OTAGE. Une fois de plus. En otage de l'image pour ne pas dire davantage. La bataille est aujourd'hui menée dans le contexte trouble d'une accélération étonnante de l'histoire. **Qui va, qui doit l'emporter: la culture visuelle ou la culture orale ou écrite? L'image ou le mot ou le texte?** Je parle d'une culture qualitative.

Vous avez deviné les questions qui hantent l'esprit d'un historien face à ces défis. Faut-il accepter les faits, réagir? Que penser? Qu'y a-t-il de plus qualitatif pour la culture d'un peuple: le visuel, l'oral ou l'écrit? L'image ou l'imprimé? Quel est le meilleur consommateur de la culture aujourd'hui? Quelle est la meilleure forme de culture aujourd'hui? Quelle est la personne la plus cultivée aujourd'hui? Est-ce celle qui a lu le plus de livres? Ou l'ethnologue qui a interrogé le plus de gens possibles sur le terrain, à la radio? Est-ce la personne qui est à l'écoute des meilleurs programmes radiophoniques? Est-ce plutôt la personne qui a vu le plus de films au cinéma, à la télévision? Le livre est-il le symbole d'une culture savante, élitiste, comme l'image serait le symbole d'une culture populaire, celle de la majorité, genre LANCE ET COMPTE? Les bibliothèques doivent-elles devenir exclusivement des centres multi-médias et les bi-

bliothécaires de stricte observance faire hara-kiri tout de suite? Le bibliothécaire deviendra-t-il à sa manière gardien d'un musée muet de livres endormis? Qu'est-ce qui va arriver? Qu'est-ce qui doit arriver?

AU RISQUE DE...

1. Tous, nous connaissons les risques de l'image. Elle distrait, elle est un signe; le peuple veut souvent qu'elle soit la réalité, sinon la vérité. A force de voir et de revoir, il oublie le jugement critique. Permettez que je donne des exemples que je connais mieux. C'est ainsi que Dieu visualisé comme grand-père à barbe blanche, dans les nuages, oriente le peuple vers l'idée d'un Dieu vieilli, lointain, juge et souverain. Quand il s'agit du Christ, l'image réduit le personnage à l'Enfant Jésus de Noël ou au crucifié décédé. De même Marie de Nazareth devient, par l'image encore, la jeune femme idéale, une vierge couronnée, souvent désincarnée. La représentation visuelle risque des raccourcis culturels parfois désastreux: comme autrefois on disait: «C'est écrit dans la gazette, donc c'est vrai», encore aujourd'hui pour signifier que je dis vrai, je dirai: «J'ai vu cela à la télévision».

2. Nous connaissons tout autant les risques de la seule culture orale. Nous n'oublions pas la tendance naturelle à croire sur parole, surtout si cette parole se fait insistante et obsessionnelle comme il arrive dans les techniques publicitaires. En outre, la multiplicité des mots crée souvent la diversité des opinions qui risquent la confusion des idées.

3. D'autre part, les écrits ne disent pas tout. Loin de là. «La lettre tue, l'Esprit vivifie»⁵. Les mots ne sont que les signes d'une vérité plus grande. Nous devinons les dangers qui guettent une culture purement livresque, concep-

tuelle, parallèle à la vie quotidienne.

En posant toutes ces questions, je n'oublie pas qu'en m'adressant à des bibliothécaires, le mot entendu au sens étymologique de gardien du livre, je parle en même temps à des OTAGES de la nouvelle culture. Or, que fait un otage pour survivre et espérer un jour la liberté qu'il mérite? Il observera les règles de conduite de tout bon otage: 1) d'abord rester calme; 2) respecter ses bourreaux; 3) surveiller tout ce qui arrive autour; 4) surtout espérer sa libération. Or, le meilleur moyen pour nous, gens de bibliothèques, de rester calmes est de nous rappeler quelques principes intangibles et universels en histoire de la culture.

QUELQUES FAITS ET PRINCIPES?

1. La culture moderne est une culture globale; elle ne choisit pas nécessairement entre l'oral et l'écrit, entre le visuel et l'oral. Tous nous sommes solidaires de la même planète, tous du même village global. «Nul n'est une île.» Tout devient forcément culture de masse. Le livre fera partie de la nouvelle culture. Médium entre d'autres médias!

2. Dans le contexte où toute information devient vite mondiale, forcément populaire parce qu'universelle est accessible à tous les gens dans tous les coins du globe, portons à notre actif qu'il n'y a pas d'opposition stricte entre le médium audio-visuel et l'imprimé comme fait naturel. Ainsi va s'étendre à l'infini le champ de l'information écrite.

3. Quoi qu'il en soit de l'éclectisme de la culture encyclopédique, les médias ne sont que des *moyens* de communication et n'agissent qu'à la frontière de la culture. La question qui se pose n'est plus tellement celle des rapports entre le visuel, l'oral et

l'écrit, mais bien celle des valeurs. L'écologie, la libération sociale des femmes, le nationalisme, les rites de passage, sont des valeurs irréversibles, des valeurs sûres comme on dit en histoire socio-culturelle. Les valeurs font leur chemin malgré toutes les techniques possibles et impossibles. Les idées font leur chemin surtout à cause de l'écriture qui les fixe. Rien n'empêchera une idée de faire son chemin, pas plus que l'hiver n'empêchera l'été d'arriver un jour.

Dans la nouvelle culture, celle de l'âge technique, le livre apparaît comme le document médiateur par excellence: celui qui conserve et assure la meilleure promotion à la **pensée humaine**. Pourquoi? Parce que non seulement il informe comme l'oral, ou symbolise comme l'image, mais parce qu'en plus il stabilise, fixe, filtre, condense ou même intériorise la culture.

Un des nouveaux rôles de l'imprimé est d'être le médiateur de la culture tout court, en équilibrant les excès techniques de l'oral et du visuel. Au surplus, le champ de l'oral et du visuel est si immense et si indéfini que, sans l'écrit qui vérifie périodiquement l'authenticité du texte vivant - ce qu'on appelait autrefois la tradition -, l'homme, la femme moderne risquerait le vide ou la dispersion.

«En réalité, l'écran et le papier seront forcément associés dans la future institution, au moins le temps - qui promet d'être fort long - nécessaire à la copie informatique des textes. Et sans doute au delà. C'est que l'usage du livre traditionnel procure un précieux confort du regard et de la main. Sur ordinateur, on ne lit pas un roman ou un récit de voyage: on le dépouille. Et, si on ne l'a pas lu au préalable, il y a

fort à parier que le dépouillement sera mal conçu. Surtout, le livre est lié à une pratique du travail intellectuel, de la confrontation des sources, de la réflexion critique comme de la prise de connaissance rapide, qui est une base de notre civilisation. Les «étranges lucarnes» des ordinateurs sont beaucoup trop étroites pour ces tâches, qu'il s'agisse de feuilleter un ouvrage, de le lire de manière suivie ou d'en comparer plusieurs. L'ordinateur sert le papier avec son extraordinaire puissance. On ne voit pas comment il le supplanterait...»⁶.

QUELQUES CONSEILS D'AMI

Permettez que j'ajoute, en dernier lieu, quelques points de vue ou mises au point plus larges sur notre rôle culturel face à la culture de notre temps. 1. Oui tout change. Il n'y a pas de solution définitive au changement. Le changement exige beaucoup de provisoire. Le bibliothécaire, au sens strict du terme, sait au moins une chose: il y a raison d'être là car le livre est inévitable en histoire de la culture; il en est même le monument durable. Ce qui faisait dire un jour à nul autre qu'au célèbre biologiste Jean Rostand: «La civilisation de la fourmi est inscrite dans les réflexes de l'insecte qui eux-mêmes procèdent de ses chromosomes. La civilisation de l'homme ne réside pas dans l'homme: elle est dans les bibliothèques, dans les musées et dans les codes»⁷.

2. Le bibliothécaire des temps nouveaux cherche des liens entre la culture visuelle, la culture orale et la culture écrite. Il observe, par exemple, la manière dont les enfants aiment et lisent leurs livres d'images. Il pense tout à coup que ce sont les enfants qui, aujourd'hui, font mieux les liens concrets entre culture visuelle,

culture orale et culture écrite. La manière dont l'enfant traite ses livres-jeux électroniques et la bande dessinée signifie que l'avenir de l'écrit... et du livre est loin d'être piégé.

Au fond, ne vaut-il pas mieux s'évaluer socialement et comme professionnel, moins à partir des budgets de l'État qu'à partir des gens, des jeunes et des moins jeunes qui désirent la culture. Le désir social du livre est inextinguible, tout comme le désir de savoir. Au-delà de l'administration, du catalogage, de l'achat, de l'administration, il existe des gens qui vous désirent comme médiateurs et médiatrices de la culture.

3. Enfin, le livre imprimé, en particulier, permet de rejoindre mon être intérieur et personnel, alors qu'une seule approche audiovisuelle encourage la distraction plutôt que la méditation. Le livre, **silencieux**, favorise le dialogue des cultures et rétablit l'équilibre nécessaire entre les services de la vue et de l'ouïe.

4. D'ailleurs n'a-t-on pas noté que plusieurs des grands films qui honorent particulièrement l'histoire du cinéma sont à base de documents écrits de grande valeur. Qu'aurait été *L'Homme qui plantait des arbres* sans Giono? Et Alain Cavalier sans la Thérèse de *L'Histoire d'une âme*? Et Scorece et D. Arcand sans *L'Évangile*?

5. Que seraient les grandes religions chargées de véhiculer les grandes valeurs qui font espérer l'humanité même malgré elle, sans la Bible, sans le Coran, sans les mantras?

6. Non, l'humanité ne peut pas se passer de livres. Ceux-ci lui sont aussi nécessaires que la mémoire l'est à une personne normale. Au moyen âge latin on disait:

**Clastrum sine armario
est quasi castrum sine
amentario.**

Un cloître sans livres est comme un château sans arsenal. Cloître sans livres: jardin sans fleurs.

Un proverbe voulait aussi que les livres soient les amis qui ne trompent jamais. Robert de Flers, humaniste à sa manière, concluait: Les LIVRES sont des amis parfaits. Ils sont accueillants et discrets. Ils écoutent tout ce qu'on leur raconte et se gardent de le répéter. Aucune indulgence ne peut être comparée à la leur. Il n'y a qu'une chose qu'ils ne peuvent pas souffrir, c'est d'être prêtés. Quand on les prête ils sont si vexés qu'ils ne reviennent jamais.

CONCLUSION

Quelques décades avant Gutenberg (+1468), déjà au XIV^e siècle l'écrit et le livre manuscrits avaient créé des enthousiasmes comparables à ceux qu'a provoqués l'arrivée de la radio en 1920 et de la télévision vers 1950: un évêque du moyen âge, chancelier en plus, signe en 1343/1345 un texte intitulé *Philobiblion: De amore librorum*! Richard de Bury (1282-1387) cite la Bible, Aristote, les poètes latins, les psaumes; il s'adresse aux étudiants en même temps qu'il fait la critique des professeurs trop distraits par leur tâche orale. Je cite:

Dans les livres je vois les morts comme les vivants; dans les livres, je prévois l'avenir;... Qui donc pourrait apprécier justement par une valeur d'une autre espèce le trésor infini des livres, grâce auquel les écrivains savants agrandissent le domaine de l'antiquité et des temps modernes?... Ce sont des maîtres qui nous instruisent sans bâtons et sans férules, sans cris et sans colères, sans costumes et sans argent. Si on les approche, on ne les trouve point endormis; si on les in-

terroge, ils ne dissimulent point leurs idées; si l'on se trompe, ils ne murmurent pas; si l'on commet une bévue, ils ne connaissent point la moquerie. O livres, qui possédez seuls la liberté, qui seuls en faites jouir les autres, qui donnez à tous ceux qui vous demandent, et qui affranchissez tous ceux qui vous ont voué un culte fidèle... Que de milliers de choses ne recommandez-vous pas...⁸ En somme, c'est notre liberté que représente le livre en histoire de la culture.

Vive la liberté! Vive les bibliothécaires!

NOTES

1. Exposé inspiré des écrits de Marshall McLuhan (+1980), de la lecture du *Philobiblion* de

Richard de Bury, édition et traduction de H. Cocheris, Paris 1856, 287 p.

2. D'une conférence prononcée le vendredi 29 avril 1988, à l'occasion du colloque «Éducation: le temps des solutions» organisé par l'Agora au Centre d'arts Orford, dans *Les cahiers de l'Agora*, no 3, automne 1988, p. 18.
3. Cf. *L'Histoire*, no 120, mars 1989, p. 91.
4. Cité dans le *Philobiblion*, éd. citée, p. 17-18.
5. II Cor. 3, 6.
6. *L'Histoire*, p. 18.
7. Cité par Emile Robichaud, *Les cahiers de l'Agora*, 3, 1988, p. 26.
8. *Philobiblion*, ch. 1, p. 14 et suiv. □

Index de la santé et des services sociaux

LE SEUL RÉPERTOIRE BIBLIOGRAPHIQUE PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LA SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX AU QUÉBEC!

Un index qui donne accès à l'information portant sur:

- l'administration de la santé et des services sociaux;
- les populations cibles (jeunes, famille, condition féminine, personnes âgées, handicapés, etc.);
- les problèmes de santé et les problèmes sociaux;
- les méthodes et services d'intervention, etc.;

Un dépouillement des principales publications de santé et de services sociaux:

- 37 revues;
- une sélection de publications gouvernementales;
- 4 quotidiens (*Le Devoir*, *La Presse*, *Le Soleil*, *Le Droit*)

8000 articles par année, sélectionnés, indexés, classés et résumés au besoin.

L'index est disponible sous forme de 3 parutions trimestrielles et d'une refonte annuelle.

Pour abonnement ou renseignements:

Inform II
A Microfor

4999 Ste-Catherine ouest, suite 430, Westmount, QC
H3Z 1T3 (514) 484-5951

Les spécialistes en édition de bases de données

PROTOCOLE DE RÉDACTION (février 1990)

Les articles doivent être soumis en cinq (5) exemplaires, dactylographiés à interligne double sur papier 21 x 28 cm et accompagnés d'un résumé informatif. Ils doivent être envoyés à l'adresse de la revue.

Sur la première page doivent figurer le nom, le statut professionnel et le lieu de travail de l'auteur ainsi que le titre et le résumé du texte.

Les graphiques et tableaux doivent être fournis sur des pages séparées.

Les références à un document cité ou paraphrasé se font en incluant entre parenthèses, le nom de l'auteur, l'année de publication et la ou les pages citées, par exemple (Courrier, 1976, p. 179); pour un document du même auteur publié la même année, on assigne une lettre à chaque item, par exemple (Lancaster, 1977a, p.48).

Il appartient aux auteurs de fournir les références bibliographiques complètes et présentées de la façon suivante:

AUTHOR GUIDELINES (February 1990)

Articles should be submitted in quintuplicate, typed double-spaced on sheets 21 by 28 cm. An informative abstract should be provided. Articles should be sent to: Argus, Secretariat of the CPLQ, 307 Ste-Catherine Street West, Suite 320, Montréal, Québec, H2X 2A3.

The author's name, professional status, and place of work, as well as the title and abstract of the article, should appear on the first page.

Illustrations should be included on separate sheets.

References to documents cited or paraphrased should include in parentheses the name of the author, year of publication, and the pages cited, e.g. (Courrier, 1976, pp. 179) - assign a letter to each duplicate date under the same author, e.g. (Lancaster, 1977a, p. 48).

At the end of the article, the author must provide complete bibliographic references according to the following examples.

Monographie / Monograph

Lancaster, F.W. 1977a. *The Measurement and evaluation of library services*. Washington, D.C.: Information Resources Press, 1977.

Lancaster, F.W. 1977b. *Toward paperless information systems*. New York: Academic Press, 1977.

McDonald, A.R. 1983. *Managers view information*. New York: Special Libraries Association, 1983.

Extrait d'une monographie / Portion of a monograph

Potter, W.M. 1970. "History, the behavioral studies and the science of man". In: Bundy, M.L. & Wasserman, P., eds. *Reader in research methods for librarianship*. Washington, D.C.: Microcard Editions, 1970, pp. 34-65.

Article de périodique / Periodical article

Courrier, Y. 1976. "Analyse et langage documentaires". *Documentaliste*. Vol. 13, no 5-6 (sept-déc. 1976), pp. 178-186.

Les correcteurs se réservent le droit de renvoyer aux auteurs les textes dont les références ne correspondent pas à ces exigences. Ils peuvent effectuer des corrections de forme.

Les auteurs sont priés de conserver un double de leur article. Aucun manuscrit ne leur sera remis.

Chaque auteur recevra trois exemplaires du numéro auquel il aura contribué.

The editors reserve the right to return articles if references do not conform to these standards. Minor corrections may be made to an article without the author's prior knowledge.

Authors should keep copies of articles submitted. Manuscripts will not be returned.

Authors receive three copies of the issue in which their articles appear.



Original en couleur

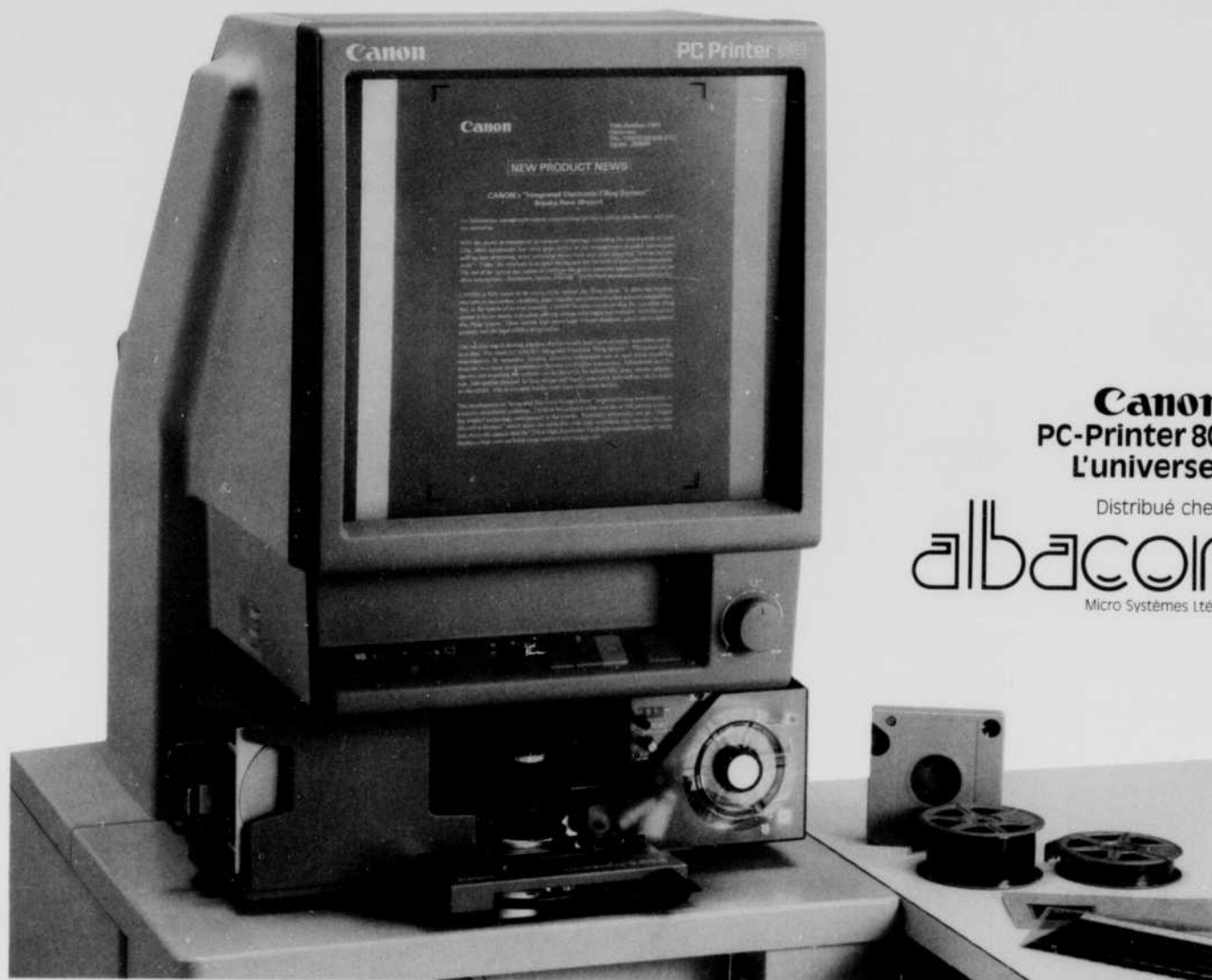
Un seul appareil

**Le lecteur-reproducteur PC-Printer 80
s'adapte à toutes les microformes.**

Capacité universelle pour tous formats:
microfiche et microfilm, 16mm et 35mm,
avec objectifs de 10X à 50X.
Système CAR (recherche assistée par ordinateur).

Contrôle de la surface à copier,
horizontalement et verticalement:
sélection de l'information et élimination
des bordures noires.

Économique
à l'achat, à l'entretien et
à l'utilisation sur papier ordinaire.



Canon
PC-Printer 80
L'universel

Distribué chez

albacor
Micro Systèmes Ltée